



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le mardi 29 mars 1983

Vol. 27 - No 3

Président: M. Richard Guay

Table des matières

Visite de M. Andréas Papandréou, premier ministre de la Grèce	81
M. Richard Guay	81
M. Andréas Papandréou	81
M. René Lévesque	82
M. Gérard D. Levesque	83
Signature du livre d'or	83
Affaires courantes	
Déclarations ministérielles	
Taux de taxe maintenus jusqu'au discours sur le budget	
M. Jacques Parizeau	84
M. Daniel Johnson	84
M. Jacques Parizeau (réplique)	85
Dépôt de documents	
Télex de Radio-Québec concernant la télédiffusion des débats de la commission permanente de l'énergie et des ressources	86
Avis de la Commission de la fonction publique au Conseil du trésor	86
Décrets nommant trois commissaires des régies de l'Assemblée et trois commissaires suppléants	86
Rapport annuel de l'Office de planification	86
Rapport annuel du ministère de l'Environnement	86
Avis de classement de la maison Alphonse-Desjardins	86
Copie d'une directive au président de la Société de développement industriel (SDI)	86
Pétitions à l'appui des enseignants	88
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi no 1 - Loi sur les crédits, 1983-1984	
Première lecture	88
M. Jacques Parizeau	89
Deuxième et troisième lecture	89
Questions orales des députés	
Documents demandés au premier ministre	89
Les subventions à des entreprises dont M. Paul Biron est conseiller financier	90
L'aide gouvernementale aux pêcheurs	95
L'abolition des prix de gros du lait par la RMAQ	99
Motions non annoncées	
Réinscription au feuillet de projets de loi publics	100
Réinscription au feuillet de projets de loi privés et du projet de loi no 195	101
Réponses aux questions inscrites au feuillet	101
Recours à l'article 34	101
Affaires du jour	
Dépôt des crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984	102
Renvoi aux commissions permanentes appropriées	103
Reprise du débat sur le message inaugural et la motion de censure	103
M. Gilbert Paquette	103
M. Michel Gratton	107
Motion de censure	111
M. Michel Leduc	111
M. Reed Scowen	115
M. Jacques Brassard	118
M. Albert Houde	122
Ajournement	129

Le mardi 29 mars 1983

(Quatorze heures quatre minutes)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît!

Moment de recueillement. Vous pouvez vous asseoir.

Je dois vous annoncer que, vu que nous attendons la venue du premier ministre de la Grèce, nous allons suspendre à loisir.

(Suspension de la séance à 14 h 05)

(Reprise de la séance à 15 h 15)

Visite de M. Andréas Papandréou

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît! Levez-vous pour l'entrée du premier ministre de la Grèce.

M. Richard Guay, président de l'Assemblée

Le Président: Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît!

Mes chers collègues, j'ai le grand plaisir d'accueillir en votre nom, en l'enceinte de l'Assemblée nationale, le premier ministre de la Grèce, M. Andréas Papandréou, ainsi que son épouse et des membres de son gouvernement.

Les Québécois de ma génération et de celle qui l'ont précédée ont un peu l'impression que la Grèce est un pays situé tout à côté d'eux puisque, pour peu qu'ils aient fait leurs études dans un de nos collèges classiques, ils ont été plus ou moins contraints de suivre des cours de grec ancien. Si plusieurs se souviennent des heures laborieuses passées à traduire les grandes oeuvres grecques en français ou en anglais, selon les circonstances, nous nous souvenons également de la grande civilisation que ces cours nous ont permis de saisir, du moins en partie. Parmi le vaste héritage que la Grèce classique a légué à notre civilisation occidentale et au monde en général, le concept même de la démocratie est sans doute le plus important, surtout aux yeux des membres de ce Parlement qui en constituent l'incarnation contemporaine ici, au Québec. C'est d'ailleurs parce que nous partageons avec la Grèce cet héritage de la force du peuple que tous les démocrates au Québec, comme j'en suis sûr dans le monde entier, se sont sentis endeuillés lorsque le berceau de la démocratie a connu le regrettable coup d'État militaire de 1967. Mais c'est aussi avec grande joie que nous avons tous accueilli le retour de la Grèce à ses racines

profondes.

En ce sens, M. le premier ministre, tout démocrate est un peu grec. Celui que la force du peuple grec a désigné pour diriger ses destinées, vous-même, est un peu chez lui dans toutes les démocraties, et en particulier, dans ce Parlement du Québec.

La Grèce est aussi une réalité contemporaine vivante et dynamique dont l'histoire s'est poursuivie bien au-delà de la fin de son époque classique, comme nous le rappelait encore la semaine dernière notre collègue, M. Sirros, aidé de M. Godin, lors de la motion qu'il a présentée et que M. Godin a appuyée, et qu'ils ont fait adopter par cette Assemblée pour souligner la fête de l'indépendance de votre pays, le 25 mars dernier.

Je salue en vous, M. le premier ministre, le dirigeant politique, mais aussi l'universitaire qui a eu une longue et féconde carrière ici même en Amérique du Nord, puis subséquemment au Canada même et à travers vous, je salue également la mémoire de votre illustre père qui a lui-même été premier ministre de Grèce, de 1963 à 1965.

Je profite également de l'occasion pour rendre un hommage tout particulier à nos concitoyens d'origine grecque qui nous ont fait l'honneur de choisir de s'établir au Québec et dont vous avez pu constater le dynamisme et l'enthousiasme, hier soir. Avec nous, ils ont choisi de construire une société qui est d'autant meilleure qu'elle les compte parmi elle.

Je vous serais reconnaissant, M. le premier ministre, de bien vouloir dire quelques mots à cette Assemblée.

M. Andréas Papandréou

M. Papandréou: M. le Président, M. le premier ministre, MM. les membres du Parlement, je suis vraiment honoré par cette invitation à être avec vous pour quelques moments peut-être, mais en tout cas dans votre Chambre de la démocratie vivante ici, à Québec.

Toujours, quand je me trouve dans un parlement, le nôtre ou le vôtre, je pense aux luttes que les peuples ont engagées pour arriver à obtenir une représentation démocratique, comme en ce moment, un gouvernement qui définit le cours des affaires de la nation basé sur la volonté et la souveraineté du peuple. Je veux saisir cette occasion pour remercier les Canadiens du Québec de leur appui pendant notre lutte difficile contre la junte des colonels. Il faut vraiment le dire parce que, sans la solidarité

démocrate des peuples libres, on n'aurait pas pu bouleverser la dictature en Grèce. C'était vraiment une chose étonnante, la participation à cette lutte des hommes qui croient à la souveraineté populaire de la démocratie. C'est peut-être parce que la Grèce est associée à la création du concept de la démocratie.

Aussi, je veux vous remercier de tout mon cœur pour l'accueil de mes compatriotes, les Grecs canadiens. Ils sont vraiment des citoyens du Canada très actifs; ils sont heureux dans ce climat chaleureux et je suis sûr qu'ils contribuent à leur façon au progrès et au développement du Québec et du Canada.

(15 h 20)

Pour moi, comme le président de l'Assemblée nationale l'a dit, c'est un retour. Il est vrai que je n'avais pas visité votre belle ville historique de Québec. C'était une faute. Je pense qu'aujourd'hui on n'a pas corrigé cela parce que je n'ai eu que deux heures à peu près pour voir votre belle ville historique.

J'espère qu'il y aura une autre occasion de vous revoir ici, dans votre ville, et j'espère qu'auparavant on aura la chance de voir le premier ministre, le président, visiter la Grèce avec une délégation, parce que nous voudrions que le peuple grec vous exprime ses remerciements pour votre appui important.

Il y a une chose particulière que je veux mentionner. Le premier ministre René Lévesque avait signé un document très important, quand j'étais en prison. Ce document a joué un rôle très important dans les choses qui ont suivi.

Je veux, une fois de plus, vous remercier de cet honneur d'être ici avec vous et vous assurer que je retourne en Grèce avec le désir que nous développiions des relations mutuellement fructueuses aux niveaux politique, économique et culturel. J'espère que c'est un commencement, un premier pas dans cette direction parce que moi et mes collaborateurs sommes tous sûrs qu'il y a des possibilités de collaboration vraiment grandes.

Je veux dire: Vive l'amitié canadienne-grecque, vive l'amitié québécoise-grecque.

M. René Lévesque

M. Lévesque (Taillon): M. le premier ministre, Mme Papandréou, MM. les membres du gouvernement grec, mesdames et messieurs du corps diplomatique, mesdames et messieurs les représentants de nos concitoyens d'origine grecque, M. le Président, mes chers collègues de l'Assemblée nationale, c'est trop bref, évidemment, ces quelques minutes que nous avons pu passer ensemble. On a quand même réussi à faire entrer M. Papandréou à

Québec par la basse-ville. Il a vu un peu le Vieux-Québec. Il m'a dit - et je crois que c'était vrai - qu'il avait le goût de revenir, surtout durant notre belle saison.

M. le premier ministre de Grèce savait que Québec s'est déjà appelée, avec 300 ans d'existence, l'Athènes de l'Amérique. Évidemment, on ne peut pas s'en vanter trop, mais, en termes nord-américains, c'est quand même la plus vieille capitale, sauf erreur, et la plus originale aussi, je crois, de tout le continent. Nous avons été très fiers et très heureux, comme d'ailleurs, hier, la Communauté grecque de Montréal qui lui a fait un triomphe, que M. le premier ministre de Grèce non seulement vienne ici, mais - il est bon de le savoir - qu'il accepte de changer son itinéraire initial pour passer quand même quelques heures dans notre vieille capitale et ici, à l'Assemblée nationale.

Inutile d'insister sur le fait qu'au-delà de cette Chambre, puisque nous sommes à la télévision, il y a beaucoup de nos concitoyens d'origine grecque qui suivent ce qui se passe, des concitoyens qui ont enrichi le Québec depuis leur arrivée, qui continuent de le faire, qui sont une communauté extraordinairement bien organisée, qui produisent aussi des résultats politiques parfois surprenants. Nous avons ici, par exemple, en la personne du député de Laurier, un député d'origine grecque dont le seul défaut est d'avoir choisi le mauvais côté de la Chambre, mais enfin...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Lévesque (Taillon): Ce qui prouve, par ailleurs, que tous ces rapprochements, la vie qu'on mène en commun, cela se développe d'une façon parfaitement spontanée selon les relations personnelles et en dehors de tous les partis, des gouvernements qui se succèdent et même des institutions. Il serait peut-être temps - je crois que je rejoins un peu ce que M. le premier ministre Papandréou disait il y a quelques instants - que nos institutions intergouvernementales donnent un coup de pouce, un coup concret à tout ce qui s'est développé spontanément et qui a déjà donné de si bons résultats. Je sais que, par exemple - cela rejoint très évidemment la vie et la sécurité de nos concitoyens d'origine grecque et cela peut jouer des deux côtés - des pourparlers sont en cours qui semblent d'ailleurs devoir donner des résultats concrets très bientôt en matière sociale, mais il est évident qu'on devrait, ou qu'on pourrait en tout cas, si on le veut, pousser beaucoup plus loin en matière culturelle, parce que cela va sans dire, et, également, du côté économique qui est ce grand souci commun de toutes les sociétés d'aujourd'hui.

Il me semble que nous serons **tous**

d'accord pour dire qu'il y a quelque chose d'extrêmement heureux, bien sûr, dont nous sommes fiers, mais aussi de très prometteur dans cette visite qu'a acceptée - on peut le dire - à la toute dernière minute, de faire ici, jusqu'à Québec, M. le premier ministre de Grèce et tout son entourage politique et administratif qui l'accompagnait au Canada.

Là-dessus, je vous prierais tout simplement, M. le premier ministre de Grèce, de transmettre au peuple grec, à tous vos concitoyens, le message d'amitié chaleureuse des Québécois et, bien sûr, de leurs représentants élus qui sont ici, dans cette Chambre. Merci encore.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le premier ministre de Grèce, chers collègues, c'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue, au nom de l'Opposition, en sol québécois et particulièrement ici même, à l'Assemblée nationale. Je vais me risquer de vous souhaiter la bienvenue comme ceci: Kalôs ôrisate! Bon, je pense que ça va.

C'est évidemment, M. le premier ministre, un grand privilège pour nous, parlementaires du Québec, d'accueillir le porte-parole le plus prestigieux d'un pays qui a joué un rôle déterminant dans l'histoire de l'Occident. Berceau de la plupart des disciplines scientifiques, foyer des arts et des lettres dès l'origine de notre civilisation, c'est aussi dans votre pays que la grande aventure de la démocratie a commencé, il y a plus de vingt siècles. Aujourd'hui encore, l'héritage scientifique, culturel et politique incomparable de votre pays imprègne nos modes de vie, notre langue, nos institutions, nos lois, nos valeurs de civilisation les plus nobles et les plus profondes.

Cette grande vénération pour la Grèce antique ne nous fait pas perdre de vue qu'il existe une Grèce moderne bien vivante, bien présente sur l'échiquier de l'Europe, aux portes du Moyen-Orient troublé, tout près des pays du bloc de l'Est. Vous avez, comme nous, Canadiens, un voisin qui prend beaucoup de place; la seule différence est que le vôtre est au nord, alors que le nôtre est au sud. Vous avez, par contre, d'autres voisins, moins puissants, mais - puis-je le dire - plus turbulents, du côté du Moyen-Orient. Nous sommes bien conscients que votre pays a dû, au cours de sa longue histoire, lutter farouchement contre de nombreux envahisseurs. Il l'a fait avec le courage d'un peuple déterminé à assurer non seulement son existence propre, mais également son épanouissement et sa prospérité.

(15 h 30)

Nous sommes heureux également, M. le premier ministre, de compter parmi nous,

pour la première fois dans la vie parlementaire québécoise, un député d'origine grecque, notre ami, M. Christos Sirros. La communauté grecque a trouvé en M. Sirros un porte-parole très valable, quoi qu'en dise l'honorable premier ministre du Québec, qui comprend non seulement les problèmes et les difficultés de ses ressortissants, mais qui connaît bien la réalité socio-politique du Québec. M. Sirros me souligne d'ailleurs, M. le premier ministre, que c'est à l'occasion d'une autre visite que vous avez effectuée à Montréal, pendant que vous luttiez contre ce qu'on appelait "le régime des colonels", qu'il a lui-même livré son premier discours politique et je sais pertinemment qu'il est heureux de vous revoir aujourd'hui et qu'il vous souhaite une longue et fructueuse carrière.

Je profite également de votre passage parmi nous pour souligner l'apport des centaines de milliers de ressortissants grecs qui ont choisi le Canada comme pays d'adoption. Par affinité culturelle peut-être, plusieurs d'entre eux se sont établis au Québec et, singulièrement, dans la région de Montréal. Vous avez, du reste, eu l'occasion de les rencontrer, hier soir, et leur enthousiasme décrivait bien l'estime qu'ils vous portent. C'est donc en leur nom également que je tiens à vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au Québec, ici même à l'Assemblée nationale.

Signature du livre d'or

Le Président: M. le premier ministre, je vous invite maintenant à bien vouloir signer le livre d'or de l'Assemblée nationale.

M. le premier ministre, en terminant, permettez-moi de vous remettre la médaille de l'Assemblée nationale, gravée à votre nom.

M. Papandréou: Je vous remercie vraiment pour ce magnifique présent.

Le Président: Je voudrais également vous remettre un livre qui décrit le palais législatif dans lequel nous nous trouvons, l'Assemblée nationale, l'Hôtel du Parlement, avec force détails, mais qui est fort intéressant et fort bien fait, à mon goût, qui décrit tous les détails architecturaux ainsi que les oeuvres d'art qu'on y trouve, et qui est également inscrit à votre nom.

M. Papandréou: Je vous remercie.

Le Président: Enfin, M. le premier ministre, je vous prierais de bien vouloir remettre à Mme Papandréou, au nom de l'Assemblée nationale, ce livre de Mia et Klaus de photographies qui illustrent diverses régions, diverses scènes de notre patrimoine québécois tant sur le plan architectural que

sur le plan de la nature.

M. Papandréou: Je veux vous remercier une fois de plus de l'honneur d'être avec vous et j'espère vraiment qu'on pourra compter sur un développement étroit de nos relations. Merci bien, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons suspendre la séance quelques instants avant de revenir aux débats.

(Suspension de la séance à 15 h 36)

(Reprise de la séance à 15 h 42)

Le Président: Veuillez vous asseoir. À l'ordre, s'il vous plaît:

Déclarations ministérielles. M. le ministre des Finances.

Taux de taxe maintenus jusqu'au discours sur le budget

M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: M. le Président, dans mon discours sur le budget du 25 mai 1982, j'annonçais que le taux de la taxe sur la vente en détail et celui de la taxe sur les télécommunications se situeraient à 9% pour la période du 26 mai 1982 au 31 mars 1983. Je me propose de traiter de ce sujet dans le prochain discours sur le budget, mais, comme il ne sera pas prononcé avant le 1er avril 1983, j'estime qu'il y a lieu de conserver la situation actuelle de façon transitoire et j'annonce dès maintenant que ces taux seront maintenus à 9% à compter du 1er avril 1983 et ce, jusqu'à minuit, le soir du prochain discours sur le budget. J'annoncerai à ce moment ma décision sur le niveau de ces taux pour le reste du prochain exercice financier, en tenant compte de toutes les décisions fiscales qui auront alors été prises. Je compte livrer à cette Chambre le prochain discours sur le budget à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui, M. le Président, j'ai attendu quelques instants pour voir si les applaudissements viendraient du côté ministériel. Cela n'a pas été le cas. Et qu'en termes élégants ces choses sont dites! comme le veut l'expression.

Il est évident qu'on se demande encore s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise

nouvelle. Si c'était une bonne nouvelle qu'on nous annonçait aujourd'hui à l'égard de la taxe de vente pour le 1er avril, il me semble que le ministre en aurait profité pour claironner tout haut qu'il retournait à de bonnes habitudes dont il se disait investi et le porteur, c'est-à-dire de réduire le fardeau fiscal des Québécois. S'il s'agissait d'une mauvaise nouvelle, cela a été assez sobre. On a été habitués à de mauvaises nouvelles beaucoup mieux empaquetées et enrubannées de la part du ministre des Finances depuis qu'il occupe ce poste. De toute façon, on nous annonce, à la face même de la déclaration, que c'est pour quatre semaines encore environ que les Québécois paieront 9% plutôt que 8% en taxe de vente et, dans la mesure où c'est ce que le ministre affirme, je suis parfaitement disposé, comme à l'égard d'autres membres de l'Assemblée, à lui laisser le bénéfice du doute pour quelque temps encore.

Donc, c'était une taxe temporaire, la taxe de vente, un peu comme la taxe sur l'essence qui ne devait affecter les Québécois que temporairement. Si on fait un petit retour historique sur l'utilisation que le ministre fait des mots "temporaire" ou "transitoire", comme cette fois-ci, on pourrait regarder l'énoncé complémentaire de novembre 1981. Le gouvernement avait décidé d'augmenter les taxes "temporairement", en tout cas, pour les 18 prochains mois, disait-on à l'époque. "Les taxes n'étaient pas mineures dans leurs effets." Les Québécois s'en sont rendu compte. Il s'agissait essentiellement à l'époque, à l'égard de la taxe sur l'essence, par exemple, "d'avancer d'un an une hausse de prix que les Canadiens, dans leur ensemble, connaîtraient de toute façon." Mais six mois après l'année d'avance en question que nous aurions prise sur les Canadiens, dans mon propre comté, le long de la frontière ontarienne où les détaillants bénéficient d'une remise grâce aux pressions qu'ont exercées mes collègues et moi-même qui avons des comtés le long de la frontière de l'Ontario, des détaillants d'essence de l'Ontario peuvent se permettre de louer des camions avec haut-parleurs et se promener dans les villages et les villes de mon comté pour annoncer que l'essence est à 0,05 \$, 0,06 \$ et 0,07 \$ le litre de moins que dans les régions frontalières. Si c'est cela prendre simplement un an d'avance ou prendre une hausse quelques mois avant les autres Canadiens et qu'on paie encore beaucoup plus cher que dans les autres provinces, notamment qu'en Ontario, je ne vois pas que le ministre ait fait preuve de transparence.

Quant à la taxe de vente, encore une fois, le ministre nous disait, en mai dernier, "qu'il ne pouvait pas éviter toute augmentation d'impôt, mais qu'on arrivait cependant, pour l'essentiel, à limiter ces

hausse à des mesures temporaires", mesures temporaires pour dix mois à l'époque, et onze mois maintenant. On apprend que les Québécois paient 9% plutôt que 8% de taxe sur la vente au détail pour un mois de plus que prévu. C'est une taxe qui est éminemment régressive. Le ministre avait beau dire à l'époque qu'elle était beaucoup moins régressive qu'elle ne l'était, étant donné qu'il avait maintenant exempté un tas de produits essentiels. En vertu de ce raisonnement, le ministre pourrait facilement annoncer une hausse de la taxe de vente à 15% ou 20% et donc dire qu'elle est encore moins régressive parce que les produits essentiels, eux, ne sont pas taxés. C'est ce que les anglophones appellent le "never-never land" de la politique fiscale dans laquelle nous nageons avec le vocabulaire du ministre!

Il me semble que s'il avait une bonne nouvelle à nous annoncer lors du discours sur le budget quant à la baisse, telle que promise, de la taxe de vente, le ministre aurait pu en profiter aujourd'hui. Il aurait retourné aux Québécois dans les semaines qui viennent les quelques millions qu'il a réussi à leur piquer avec la façon dont il a joué avec sa taxe ascenseur, la baissant lentement lorsque les prix baissaient, la montant très rapidement lorsque les prix montaient. Si c'était une mauvaise nouvelle dont on voit un peu l'expression aujourd'hui et que lors du discours sur le budget, on maintiendra à 9% la taxe de vente, dites-le donc. Il me semble que, peut-être à l'avantage du ministre, il pourrait se débarrasser tout de suite des mauvaises nouvelles; peut-être qu'on pourrait se concentrer du côté du gouvernement, à partir de ce moment, sur d'autres annonces de programmes de 700 000 000 \$. On pourrait peut-être annoncer le programme de création d'emplois pour les jeunes, qu'on a annoncé à peine six ou sept fois depuis un mois et demi. On pourrait peut-être en profiter dans les semaines qui viennent pour annoncer encore la relance économique qui se fait attendre.

Il me semble, en terminant, qu'on devrait avoir du ministre quelques réponses précises sur le rendement véritable de cette taxe. Il nous annonçait, en l'augmentant, qu'il escomptait environ 190 000 000 \$ de l'augmentation. On a vu des chiffres qui correspondent à 210 000 000 \$, 218 000 000 \$, 220 000 000 \$. On peut faire des calculs qui fixeraient à 160 000 000 \$ le rendement véritable de l'augmentation de la taxe de vente. Le ministre pourrait-il nous dire dans sa réplique quel est le rendement qu'il escompte pour 1982-1983, pour les dix ou onze mois, les dix mois essentiellement où la taxe a été à 9%? Qu'escompte-t-il comme rendement à ce moment-ci de la taxe de vente pour l'an prochain?

Le Président: M. le ministre des Finances, en réplique.

M. Jacques Parizeau (réplique)

M. Parizeau: M. le Président, j'avais limité ma déclaration ministérielle à un texte relativement sobre. Je vois que le député de Vaudreuil-Soulanges a arrosé la nature de toutes espèces d'observations. Dans ces conditions, vous me permettez, en réplique, de sortir de mon sujet, oh! pas davantage qu'il en est sorti, mais au moins autant.

(15 h 50)

J'en viens tout de suite à la question de savoir combien cela rapporte en 1982-1983. Il y a, tous les trimestres, une synthèse qui permet à tous les journalistes d'établir combien chaque taxe rapporte. Il n'y a pas de divergence par rapport à cela. Ce n'est même pas moi qui signe le papier, c'est mon sous-ministre; c'est l'administration qui s'occupe de cela. Je renvoie le député de Vaudreuil-Soulanges, comme tous les journalistes, à ce document dont ils reconnaissent d'ailleurs qu'il est fort bien fait.

Passons maintenant, puisqu'on veut absolument arroser la nature, à ce que disait le député de Vaudreuil-Soulanges, au sujet de la taxe sur l'essence. Remarquez que je ne sais pas ce que la taxe sur l'essence a comme rapport avec ma déclaration ministérielle, mais puisqu'il voulait aborder la question, est-ce que...

Le Président: À l'ordre!

M. Parizeau: ...dans le comté de Vaudreuil-Soulanges on fait la même publicité sur le fait que, si des Ontariens viennent acheter des meubles au Québec, ils ne paient pas 7% de taxe, comme en Ontario, ils paient zéro au Québec. Si ces Ontariens viennent acheter des vêtements au Québec, ils ne paieront pas 7% de taxe, ils en paieront zéro. Est-ce qu'on leur dit que, lorsqu'ils viennent acheter des textiles dans le comté de Vaudreuil-Soulanges, ils ne paient pas 7% de taxe, ils en paient zéro? Est-ce qu'on leur dit que, lorsqu'ils viennent acheter certains types d'appareils ménagers dans le comté de Vaudreuil-Soulanges, ils ne paient pas 7% de taxe, ils en paient zéro. Et j'irai plus loin, M. le Président. Quand un Ontarien vient acheter dans le comté de Vaudreuil-Soulanges ses hamburgers et ses hot dogs, il ne paie pas de taxe, alors qu'il en paie en Ontario. Il faudrait quand même sortir de cette attitude que nous avons, à cette Assemblée nationale, de traiter de n'importe quoi sur un sujet très spécifique comme celui de cet après-midi.

Tout ce que je dis à nos amis d'en face, c'est que si, à l'occasion de l'examen

d'une matière très précise, ils veulent arroser la nature, je pense que je peux l'arroser aussi. Merci, M. le Président.

Le Président: Au chapitre du dépôt des documents...

Une voix: M. le Président...

Télex de Radio-Québec concernant la télédiffusion des débats de la commission de l'énergie et des ressources

Le Président: Si vous permettez, M. le député, je désire d'abord déposer en deux exemplaires copie du télex que j'ai reçu du vice-président de Radio-Québec, M. Claude Sylvestre, concernant la télédiffusion des débats de la commission parlementaire de l'énergie et des ressources de demain et de jeudi.

Avis de la Commission de la fonction publique au Conseil du trésor

Je voudrais également déposer, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi sur la fonction publique, copie des avis que la Commission de la fonction publique a transmis au Conseil du trésor sur quatre règlements.

Décrets nommant trois commissaires des régies internes de l'Assemblée et trois suppléants

Je dépose aussi, conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi sur la Législature, copie des décrets no 590-83 et 591-83 en date du 23 mars 1983 nommant trois députés, membres du Conseil exécutif, commissaires des régies internes de l'Assemblée nationale et trois autres députés, membres du Conseil exécutif, commissaires suppléants.

M. le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

Rapport annuel de l'Office de planification

M. Gendron: M. le Président, en tant que ministre responsable de l'Office de planification et de développement, il me fait plaisir de déposer le rapport de l'Office de planification pour l'année 1981-1982.

Le Président: Document déposé. M. le ministre de l'Environnement.

Rapport annuel du ministère de l'Environnement

M. Ouellette: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel 1981-1982 du ministère de l'Environnement.

Le Président: Document déposé. M. le ministre des Affaires culturelles.

Avis de classement de la maison Alphonse-Desjardins

M. Richard: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer deux extraits de procès-verbaux de réunions de la Commission des biens culturels dont l'un, de date récente, est susceptible de réjouir nos concitoyens et concitoyennes de Lévis puisqu'il concerne un avis de classement en ce qui a trait à la maison Alphonse-Desjardins, à Lévis.

Le Président: Documents déposés. M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Copie d'une directive au président de la SDI

M. Biron: M. le Président, tel que je m'y suis engagé la semaine dernière, je dépose une copie d'une directive adressée au président de la Société de développement industriel du Québec.

Le Président: Document déposé. M. le député d'Argenteuil.

Une voix: Son arbre généalogique.

Le Président: M. le député d'Argenteuil.

M. Ryan: M. le Président, je voudrais déposer aujourd'hui une pétition d'un type un peu spécial et je compte sur votre libéralisme bien connu pour l'accueillir comme il se doit.

Cette pétition me parvient du...

Le Président: M. le député, puisque vous comptez sur mon libéralisme bien connu, je voudrais situer ce libéralisme bien connu de la façon que je l'ai situé à l'issue de la présentation de la pétition du député de D'Arcy McGee, la semaine dernière.

Les pétitions doivent être courtes dans leur présentation et, si mon libéralisme a pour but d'étendre la longueur de la pétition, il ne va pas jusque-là.

M. Ryan: M. le Président, vous verrez, à la fin de mes propos, que cette pétition est l'une des plus brèves qui n'ait jamais été déposée en cette Assemblée nationale.

Le Président: Très bien.

M. Ryan: Je vous donne lecture de deux paragraphes de la lettre qui m'a été communiquée et vous comprendrez ensuite parfaitement le sens de la pétition.

"M. le député, comme critique officiel de l'Opposition en matière d'éducation, vous savez sans doute que le gouvernement a fait

parvenir à toutes les enseignantes et à tous les enseignants un dossier éducation intitulé: As-tu 12 minutes?, lequel dossier devait faire connaître à toutes les Québécoises et tous les Québécois quels sont "les véritables problèmes, les véritables enjeux, les véritables choix qu'impose la crise actuelle dans le domaine de l'éducation." C'était le gouvernement qui parlait évidemment.

"Nous croyons que vous êtes le meilleur porte-parole pour remettre en notre nom au gouvernement péquiste ces quelques centaines d'exemplaires en signe de désapprobation quant à l'utilisation qui a été ainsi faite des fonds publics pour une propagande biaisée."

La pétition revêt la forme de centaines d'exemplaires du journal en question qui portent la signature des destinataires, accompagnée au besoin de certains commentaires et je vous la remets...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je crois que nous nous devions, malgré tout, d'entendre ce que le député d'Argenteuil voulait dire avant de pouvoir se lever et vous demander de statuer sur l'interprétation qu'on doit donner à l'article 180 quant au dépôt de documents. Que des gens veuillent renvoyer des copies d'un bulletin d'information qu'ils ont reçu, c'est, je pense, leur liberté la plus totale.

Ceci étant dit, est-ce que vous considérez, M. le Président, que ce que le député d'Argenteuil vient de faire en se prévalant de l'article 180 correspond à l'esprit de l'article 180? Dans ce sens, je vous adresse une demande de directive, mais je comprendrai fort bien que vous ayez besoin de la prendre en délibéré.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: ...concernant la demande de directive, j'aimerais attirer votre attention sur l'article 180 invoqué par le leader du gouvernement, qui dit ceci: "Au moment du dépôt de documents - c'est bien là où nous sommes - une personne ou une association de personnes - et le député d'Argenteuil a bien dit qu'il s'agissait d'enseignants et d'enseignantes - peut, par l'intermédiaire d'un député - il s'agissait du député d'Argenteuil - déposer une pétition à l'Assemblée dans le but d'obtenir le redressement d'un grief public."

De toute évidence, le grief qu'on voulait redresser, c'est le gaspillage de fonds publics aux fins de propagande.

Une voix: C'est cela.

M. Lalonde: On continue: "La pétition doit d'abord contenir une désignation des pétitionnaires - il s'agit d'enseignants et d'enseignantes - puis un exposé clair, succinct - on n'a pas vu d'exposé plus clair et succinct - en termes modérés - c'était très modéré - des faits pour lesquels ils demandent l'intervention de l'Assemblée et être signée par tous les pétitionnaires." Il y a un grand nombre d'exemplaires de cette feuille de chou qui portent la signature du destinataire; donc, les signatures sont là.

Une voix: Voilà!

M. Ryan: M. le Président...

Le Président: Sur la question de règlement?

M. Ryan: Oui, sur la question de règlement.

Le Président: M. le député d'Argenteuil.

M. Ryan: Je voudrais simplement ajouter à ce qu'a dit mon collègue de Marguerite-Bourgeoys que la pétition comprend deux pièces essentielles et complémentaires. Il y a la lettre qui m'a été adressée par le président du Syndicat des enseignants de Laval, laquelle est complétée et appuyée par les exemplaires portant le nom, l'adresse et la signature de centaines d'enseignants.

Il me semble que tout cela ensemble fait une pétition.
(16 heures)

Le Président: Je dois vous dire que j'ai des doutes sérieux quant à la recevabilité de la pétition en question, mais avant... Non, M. le député, s'il fallait que l'on procède ainsi, le dépôt de pétitions deviendrait une occasion pour toutes sortes d'événements qui sont liés de très loin, en quelque sorte, à une pétition en bonne et due forme.

L'article 180 prévoit implicitement la forme dans laquelle la pétition doit être présentée. Sous réserve de vérifier, je veux bien prendre la chose en délibéré, comme l'a suggéré le leader parlementaire du gouvernement, tout en vous indiquant dès maintenant que, pour l'instant, je n'accepte pas le dépôt de vos documents, sous réserve de vous confirmer ou d'infirmer ma décision temporaire dans les meilleurs délais.

Une voix: Cela a pris douze minutes.

Le Président: Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. Lincoln: Je m'excuse.

Le Président: M. le député, je m'excuse.

M. Lincoln: J'ai deux pétitions.

Le Président: M. le député de Nelligan.

Pétitions à l'appui des enseignants

M. Lincoln: La première pétition provient d'une école de mon comté qui s'appelle Windermere Elementary School, Beaconsfield. Elle se lit comme suit.

"I, the undersigned, as a responsible citizen of voting age, as well as a parent, view the adoption and implementation of Bill 111 with much trepidation. I would like to show my support for the teachers in their fight for better education, even in...

Le Président: M. le député, je m'excuse de vous interrompre. Je dois vous demander à ce moment-ci, s'il s'agit, dans le texte, de la même pétition qu'a présentée le député de D'Arcy McGee la semaine dernière.

M. Lincoln: ...

Le Président: A priori, le sujet semble étroitement relié. C'est le moins qu'on puisse dire. Je veux vous dire tout simplement ceci, si vous me le permettez. La semaine dernière, j'ai laissé le député de D'Arcy McGee présenter sa pétition à l'issue de laquelle je me suis permis de rappeler les termes de l'article 180 qui dit bien - le leader parlementaire de l'Opposition en a fait une lecture avant la mienne - que la pétition doit d'abord contenir une désignation des pétitionnaires, puis un exposé clair, succinct, précis et en termes modérés des faits. J'aimerais qu'on s'en tienne à l'idée d'un exposé succinct et, dans la mesure où elle aurait la même longueur que celle du député de D'Arcy McGee, la semaine dernière, je me verrai dans l'obligation de la refuser quant à sa forme.

Une voix: Un paragraphe.

M. Lincoln: M. le Président, d'abord, je veux vous souligner que je n'avais pas terminé mon exposé. Ce n'est qu'un seul paragraphe de quatre lignes. Cela n'a rien à voir avec la question du député de D'Arcy McGee. C'est une école de mon comté. Il y en a plusieurs qui sont déposées et je la lis comme suit.

Une voix: Recommence.

M. Lincoln: Je vais reprendre la dernière phrase.

"I would like to show my support for the teachers in their fight for better education, even in the face of an authoritarian, intransigent and antidemocratic government."

C'est signé par les gens du comté.

Une voix: Très bien. Bravo!

Le Président: Pétition déposée.
M. le député de Nelligan.

Une voix: Donne-nous en une autre.

M. Lincoln: Il y a également une note très courte de l'école Thorndale, dans mon comté. "We find Bill 111 unacceptable. We deplore the suspension of basic human rights and request that the government withdraw this Bill and negotiate in good faith with our teachers."

"Nous trouvons la loi no 111 inacceptable. Nous déplorons la suspension des droits de la personne et nous demandons que le gouvernement retire cette loi et que le gouvernement reprenne les négociations avec nos professeurs."

Des voix: Très bien.

Le Président: M. le député, pour être conforme à l'article 180, je vous demanderais par qui c'est signé et non pas la liste des...

M. Lincoln: La première pétition est signée par 153 parents des enfants de l'école.

Le Président: La deuxième?

M. Lincoln: La deuxième est signée par 55 parents des enfants de l'école.

Le Président: Pétition déposée.

Une voix: Voulez-vous les noms?

Le Président: Non, M. le député, je ne désire pas avoir les noms, mais l'article 180 est très clair quant à son libellé. À la présentation de la deuxième pétition, le député n'avait pas identifié le groupe de personnes qui présentaient la pétition.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. le ministre des Finances.

M. le leader du gouvernement.

Projet de loi no 1

Première lecture

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais, dans un premier temps, obtenir le consentement de l'Opposition pour que le ministre des Finances puisse, à ce moment-ci, déposer, en première lecture, le projet de loi inscrit à son nom. Comme le projet de loi n'est pas en appendice au feuillet, nous aurions besoin, à ce moment-ci, du consentement de l'Opposition pour procéder.

Le Président: M. le leader

parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, on nous a expliqué que, vu la façon dont on organise les travaux ici, le ministre des Finances, s'il devait procéder à faire étudier son projet de loi sur les crédits provisoires, ne pourrait pas faire parvenir les chèques aux assistés sociaux à la date à laquelle ils s'attendent à les recevoir, vu la coïncidence avec le congé de Pâques. Il s'agit bien de ce problème-là.

Donc, M. le Président, pour démontrer notre collaboration et notre empressement à ce que les assistés sociaux du Québec reçoivent l'aide que l'État leur doit et pour venir à la rescousse du gouvernement qui a ainsi organisé ses travaux pour que, sans le consentement de l'Opposition, les assistés sociaux souffrent de l'incurie du gouvernement, nous allons y consentir.

Le Président: Il y a donc consentement. M. le député de Sainte-Marie.

M. Bisillon: M. le Président, comme le leader du gouvernement n'a sollicité que le consentement de l'Opposition, je me dois ici de souligner que, selon les consultations menées précédemment, mais dont on devrait aussi tenir compte ici même, à l'Assemblée, j'ai convenu d'apporter mon consentement à cette dérogation à la procédure. Et je me chargerai, dans mon intervention au moment du message inaugural, de montrer qu'il relève aussi, quant à moi, d'une marque d'improvisation. Je développerai cela dans ma réponse au message inaugural.

Le Président: Il y a donc consentement. M. le ministre des Finances.

M. Bertrand: Parce qu'il y a consentement, M. le Président, je voudrais dire merci beaucoup à tout le monde.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: On me permettra, avant de commencer à lire les notes explicatives, et tout en remerciant l'Opposition de son accord, d'invoquer non pas l'improvisation du gouvernement, mais les exigences du calendrier grégorien qui fait que Pâques, pour la première fois depuis 1904, tombe à cette date-là, c'est-à-dire au début d'une nouvelle année financière.

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 152 642 500 \$, représentant un douzième des crédits du programme Prestations d'aide sociale, du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, et un quart des

crédits du programme Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crûs du même ministère. Cette somme paraît au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1983-1984 que j'aurai l'honneur de présenter tout à l'heure, M. le Président. Merci.

Le Président: La première lecture du projet de loi no 1 sur les crédits 1983-1984 est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Prochaine lecture, même séance, me dit-on, sous réserve du consentement des Oppositions.

Deuxième et troisième lecture

M. Lalonde: De la demande qui nous a été adressée la semaine dernière par le ministre des Finances et par le leader du gouvernement, j'ai compris qu'on devait procéder immédiatement aux deuxième et troisième lectures, et nous avons donné notre consentement dans ce sens pour que le problème soit réglé maintenant.

Le Président: Si je comprends bien la logique de notre règlement... Nous allons le faire au début des affaires du jour, mais s'il y a consentement unanime pour qu'on le fasse maintenant...

Une voix: Consentement.

Le Président: Deuxième et troisième lecture du projet de loi no 1, adopté.

Une voix: Adopté.

Le Président: Projet de loi no 1, adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième et troisième lecture de ce projet de loi.

Le Président: Questions orales des députés.

M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Documents demandés au premier ministre

M. Lalonde: J'avais une question à adresser au premier ministre, mais on m'a expliqué que les devoirs de sa charge l'appellent à accompagner le premier ministre de la Grèce dans les fonctions officielles prévues pour l'après-midi. Je vais donc adresser une partie de la question que je devais lui poser au leader du gouvernement.

J'ai, la semaine dernière, demandé au premier ministre de nous remettre dans les

meilleurs délais plusieurs renseignements, y compris la date des rencontres de membres de son bureau avec les différents avocats intéressés au règlement hors cour de la cause du saccage de la Baie-James, règlement d'une poursuite de 32 000 000 \$ pour une somme d'environ 200 000 \$. J'ai aussi demandé qu'on nous remette tous les documents échangés, consultés, préparés lors de ces réunions au bureau du premier ministre ou ailleurs avec la participation d'un membre du cabinet du premier ministre. Tout ce que j'ai eu jusqu'à maintenant, c'est trois lettres dont l'une est signée par M. Giroux, le bienfaiteur hypothécaire du premier ministre. Comme nous entreprendrons les travaux de cette commission demain à 10 heures, je me demande quand nous allons recevoir ces renseignements.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.
(16 h 10)

M. Bertrand: Je suis en mesure d'annoncer aux membres de l'Assemblée nationale que, dès cet après-midi, ce qui a été demandé et ce qui est effectivement disponible pour que les députés puissent faire leur travail convenablement à la commission parlementaire permanente de l'énergie et des ressources, demain et jeudi, ces divers éléments d'information, qu'avait demandé le député de Marguerite-Bourgeoys seront transmis par le bureau du premier ministre cet après-midi - peut-être qu'ils le sont déjà au moment où on se parle ici à l'Assemblée nationale - au secrétaire des commissions parlementaires, M. Bouliane, qui fera parvenir les documents en question à tous les membres de la commission parlementaire permanente de l'énergie et des ressources.

Une voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

Les subventions à des entreprises dont M. Paul Biron est conseiller financier

M. Ciaccia: M. le Président, j'aurais voulu poser une question au premier ministre sur l'affaire "Biron et Frères", mais je comprends que le premier ministre est en devoir, alors je lui poserai ces questions demain. En attendant, M. le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et président de la campagne de financement du Parti québécois.

M. le ministre, êtes-vous prêt à déposer la liste des subventions et le montant des subventions à l'égard desquelles votre propre frère a agi comme agent de négociation et a perçu des commissions?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, pour autant que je suis informé des entreprises pour lesquelles mon frère a travaillé - dans le fond, c'est le pouvoir d'une entreprise privée d'engager qui elle veut comme conseiller financier - bien sûr, je suis prêt à déposer le nom des entreprises de même que le montant des subventions obtenues, car cela a déjà été rendu public.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, je ne sais pas si le ministre veut vraiment faire preuve de mépris à l'égard de l'intelligence de la population. Vous dites toujours...

Le Président: C'est une question additionnelle?

M. Ciaccia: C'est une question additionnelle, M. le Président. Je pose des questions au ministre. Vous dites toujours que ce sont les entreprises qui ont engagé votre frère, mais vous oubliez toujours de dire qu'il transigeait avec votre ministère et qu'il obtenait des subventions de votre propre ministère.

Le Président: M. le député, si c'était une question, ce n'était pas évident. Je précise, une fois encore, que pour une question additionnelle il n'y a pas de préambule. On peut faire des préambules sous forme de questions. Ce n'est pas à moi à vous l'apprendre, mais tels que les propos du député de Mont-Royal étaient libellés, il n'y avait là aucune question, mais simplement une affirmation qui pouvait être un préambule à une question additionnelle. Or, il n'y a pas de préambule à une question additionnelle.

M. Ciaccia: M. le Président, vous êtes pas mal sévère dans votre interprétation du règlement. Je vais quand même essayer de me conformer à vos instructions.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire, puisqu'il a déjà admis que son frère était agent de négociation pour des sociétés industrielles au Québec et qu'il obtenait des subventions de son ministère, comment il peut justifier le fait qu'il ait laissé traîner cette situation où son propre frère obtenait des subventions de son propre ministère? Comment avez-vous pu laisser traîner cette situation?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, je répète

pour la dixième fois peut-être que mon frère n'a jamais obtenu de subvention directe du ministère. Ce sont les entreprises privées qui ont le droit d'engager qui elles veulent comme conseiller financier. Je le répète, M. le Président, la semaine dernière, j'ai dit que mon frère était conseiller financier de plusieurs entreprises du Québec depuis 1970. Cela ne date pas de 1981. Cela fait déjà treize ans.

M. le Président, pour le député de Mont-Royal, j'ai retrouvé parmi mes documents un éditorial du Devoir du 2 mai 1974, signé par l'actuel député d'Argenteuil, précisément sur l'implication des familles immédiates des ministres. Le député d'Argenteuil écrivait à l'époque: "À l'exemple de M. Davis...

M. Gratton: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: Question de règlement, M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Je n'ai sûrement pas objection à ce qu'on lise les écrits de mon collègue d'Argenteuil. Cela pourrait éclairer un bon nombre de députés de l'autre côté d'en relire plusieurs.

M. le Président, ma question de règlement est de savoir, à partir des instructions que vous avez données à mon collègue de Mont-Royal tantôt sur la façon de formuler ses questions, s'il n'y aurait pas lieu pour vous de donner des instructions au ministre sur la façon de répondre aux questions?

Le Président: M. le député, vous savez très bien - au fond, vous connaissez le règlement aussi bien que moi - que ce que j'ai dit au député de Mont-Royal, c'est ce que le règlement dit; je n'y puis rien. Si on veut changer le règlement, on peut bien le faire, mais il n'y a pas de préambule à une question additionnelle. La façon dont un ministre répond à la question relève...

M. Levesque (Bonaventure): Du règlement, M. le Président.

Le Président: ...du règlement, bien sûr, mais il a le droit de répondre en ses propres termes. C'est ce que dit le règlement. En ce sens, jusqu'à nouvel ordre...

M. Ciaccia: M. le Président, question de règlement.

Le Président: Oui, M. le député de Mont-Royal, sur une question de règlement.

M. Ciaccia: J'ai posé une question très précise au ministre et je voudrais vous référer à l'article 170. "La réponse à une

question doit se limiter aux points qu'elle touche, être brève et claire et ne contenir ni argument ni expression d'opinion. Toutefois, une certaine latitude est accordée au ministre. Une réponse est tenue pour finale." Mais la latitude, il y a une limite dans cette latitude. Il essaie...

Le Président: J'ai bien compris votre question de règlement. Vous en appelez du règlement en vertu de l'article 170, mais, précisément à partir du moment où l'article 170 accorde une certaine latitude, je n'ai pas eu l'impression que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme avait abusé de cette latitude. S'il le fait, soyez assuré que je le rappellerai à l'ordre.

M. Gratton: Question de règlement, M. le Président.

M. Lalonde: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: Un à la fois. Question de règlement, M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: J'aimerais bien que ce soit clair que la latitude qui est prévue à l'article 170 n'a pas pour effet de suspendre les dispositions qui précèdent l'article, à savoir que la réponse doit se limiter à ce que touche la question et être brève et claire. La latitude permet au ministre de dire quelques mots de plus, mais pas de se lancer dans des grands arguments.

M. Gratton: Sur la question de règlement, M. le Président. Parce que je voudrais que ce soit bien clair. Comme vous le dites, vous exigez que les choses se passent tel que le règlement le prévoit. Or, on répète: "La réponse à une question doit se limiter aux points qu'elle touche, être brève et claire et ne contenir ni argument ni expression d'opinion." Pourriez-vous me dire si le fait de relire un éditorial d'un personnage, qu'il soit membre de l'Assemblée ou non, constitue - et le faire à partir d'un extrait seulement - une expression d'opinion? Ce n'est même pas celle du ministre et donc cela ne devrait pas être permis à la période des questions.

M. Bertrand: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire.

M. Bertrand: ...à l'évidence, c'est le leader de l'Opposition qui le disait la semaine dernière en conférence de presse, peut-être qu'on n'a pas posé les bonnes questions. Quant à nous, on pense qu'on donne les bonnes réponses, on en est même

convaincus et je ne crois pas que le leader de l'Opposition ou quelque membre de l'Opposition ait à dicter au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme comment il doit répondre...

Le Président: L'article 170, on l'a lu, on l'a relu; on va le relire encore une fois si vous le voulez bien. "La réponse à une question doit se limiter aux points qu'elle touche, être brève et claire et ne contenir ni argument ni expression d'opinion." Jusque-là, cela va. Si l'article s'arrêtait là, ce serait... "Toutefois - et ce n'est pas moi qui l'ai mis dans le règlement - une certaine latitude est accordée au ministre."

M. le leader, M. le chef de l'Opposition me signale que c'est lui qui l'a remis dans le règlement à une autre époque, quand il était de l'autre côté de la Chambre, sans doute. Quoi qu'il en soit, il y a donc une certaine question d'appréciation de ce que constitue la latitude dont dispose un ministre. Je veux bien qu'il n'en abuse pas. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme n'a pas répondu très longuement à la question du député de Mont-Royal. Je signale donc que je souhaite l'entendre encore, tout en l'invitant à respecter l'article 170 avant qu'on l'interrompe prématurément.

Si toutefois, effectivement, le ministre ou un autre ministre abuse de la latitude prévue dans l'article 170, soyez sans crainte, je serai le premier à le rappeler à l'ordre. M. le ministre.

M. Biron: M. le Président, je disais que le député d'Argenteuil écrivait à l'époque: "À l'exemple de M. Davis, M. Bourassa devrait commencer par édicter des règles destinées aux ministres et à leurs parents très proches, c'est-à-dire leurs conjoints et leurs enfants d'âge mineur. Quant aux autres parents, quelle règle sacro-sainte devrait leur interdire tout accès à des contrats gouvernementaux du fait que leur frère, leur cousin ou leur oncle est ministre?"

M. le Président, mon frère n'a jamais reçu directement de subvention de la part du gouvernement du Québec. Les entreprises privées...

Le Président: À l'ordre!
(16 h 20)

M. Biron: ...pour lesquelles se battent tant nos amis d'en face ont pris leur décision. Finalement, M. le Président, en terminant, dans un cas très spécifique où j'ai renversé la décision ou la recommandation de l'analyste de la SDI en faveur d'une entreprise dans laquelle mon frère était intéressé - et je ne le savais pas à l'époque...

Des voix: Oh!

M. Biron: ...je suis intervenu après que la corporation de développement économique m'eut demandé d'intervenir, après que le représentant du ministre du Commerce extérieur à New York m'eut demandé d'intervenir et après que le député du comté m'eut écrit, parce qu'il avait analysé, lui aussi, ce qui se passait dans mon comté. Il m'a dit: "À cause du contexte très difficile, cette entreprise a un urgent besoin de se prévaloir du plan d'urgence. Je vous recommande d'agir avec empressement, parce qu'il y va de quatorze emplois dans mon comté et d'une entreprise. Il faut absolument la sauver." C'est ce que j'ai fait, M. le député. Vous pouvez être heureux de votre intervention. On a sauvé des emplois dans ce comté.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Votre frère qui n'obtenait pas, d'après vous, les subventions - les subventions ont été obtenues par les sociétés - recevait-il des commissions des sociétés qu'il représentait auprès de votre ministère? Dans l'éditorial de M. le député d'Argenteuil, M. Ryan, parle-t-on d'un frère qui fait affaires avec son propre frère dans son propre ministère? Est-ce que c'est ce que l'éditorial dit?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, ce n'est pas du tout comme aujourd'hui. À l'époque, c'étaient des frères qui avaient directement des subventions ou des contrats du gouvernement, alors qu'à l'heure actuelle mon frère n'a eu aucune subvention ni aucun contrat du gouvernement. M. le député de Mont-Royal, vous avez été avocat dans un bureau d'avocats. Il y a des gens qui vous engageaient comme avocat. Vous aviez le droit de représenter les gens qui allaient vous voir. Si je suis intervenu en faveur d'une entreprise, c'est que la lettre que j'ai citée tout à l'heure provenait d'un député libéral qui me l'a envoyée et qui m'a demandé d'intervenir. C'est tout simplement après que le député libéral de Beauce-Sud m'eut demandé...

Des voix: Ah!

M. Biron: ...d'intervenir en faveur d'une entreprise de son comté. Si c'était à refaire aujourd'hui, je referais la même chose. Je répondrais présent à sa demande, parce que j'ai répondu présent à la demande de plusieurs députés de l'Opposition. J'ai sauvé des entreprises dans leurs comtés. J'ai sauvé

des emplois. Si c'était à refaire aujourd'hui, je prendrais exactement les mêmes décisions.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Le ministre essaie-t-il de nous dire que Hermann Mathieu était dans la même position que son frère et qu'il y a le même conflit d'intérêts? Le ministre essaie-t-il de nous dire que M. Hermann Mathieu ne doit pas représenter les gens de son comté auprès du ministère? Est-ce que c'est ce que le ministre essaie de nous dire?

Le Président: M. le ministre.

M. Ciaccia: M. Hermann Mathieu a-t-il reçu une commission? Quand vous dites qu'en 1974 des frères...

Une voix: Lesquels?

M. Ciaccia: ...je ne le sais pas, ont reçu certaines commissions, pourriez-vous spécifier? M. le Président...

M. Perron: M. le Président, question de règlement.

Le Président: M. le député, il y a une question de règlement qui est soulevée.

Des voix: Wo!

Le Président: M. le député de Duplessis, sur une question de règlement.

M. Perron: Merci, M. le Président. Il est d'usage dans cette Chambre que, lorsqu'un ministre mentionne certains paragraphes d'un document, on peut en demander le dépôt. Le ministre serait-il prêt à déposer le document qu'il vient de citer en cette Chambre?

M. Biron: Oui, M. le Président.

Le Président: Un instant! Il y avait une question de règlement, à savoir de demander au ministre de déposer le document. Si le ministre est disposé à déposer le document... Le ministre a donc déposé le document auquel il faisait allusion.

M. Mathieu: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: Je veux bien, M. le député de Mont-Royal, que le ministre réponde à votre question, mais votre collègue de Beauce-Sud soulève une question de privilège en même temps. Je suis un peu... Vous comprenez? Vous soulevez une question

de privilège, M. le député de Beauce-Sud?

M. Mathieu: M. le Président, j'aimerais apporter une précision, parce que j'ai été cité et il y a une chose que j'aimerais mettre en lumière. Il est vrai que je suis intervenu en faveur d'une entreprise de mon comté auprès du ministère...

Des voix: Bravo!

M. Mathieu: ...comme c'est notre devoir de le faire. Cette question revêt deux aspects: il y a l'aspect du pouvoir discrétionnaire du ministre. A ma demande, le ministre a usé de sa discrétion.

Des voix: Bravo!

M. Mathieu: Je peux dire que ce fut une bonne décision, je le reconnais.

Des voix: Bravo!

M. Mathieu: Je n'ai pas fini.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud, je vous rappelle qu'une question de privilège a pour but de corriger les faits, si vous estimez qu'il y a là erreur quant au fait, de corriger une situation; mais elle n'a pas pour but de confirmer une situation. Je vous prierais d'en arriver à la question de privilège à proprement parler, s'il y en a une.

M. Mathieu: Vous comprendrez, M. le Président, qu'on vient de déposer une lettre sur la table du greffier - lettre que j'ai adressée au ministre - en dévoilant le nom de l'entreprise au public. Je ne voudrais pas que cela crée préjudice.

Mon second point est le suivant - j'arrive à ma question - dans le problème en question, ce n'est pas le pouvoir discrétionnaire du ministre qui est attaqué, mais ce sont les questions de conflit d'intérêts présumé. Je n'ai aucune commission.

Le Président: Je n'ai pas besoin de vous dire, M. le député de Beauce-Sud, que la première partie de votre question, comme j'ai eu l'occasion de vous le souligner, n'était pas une question de privilège, puisqu'il s'agissait de confirmer des faits. S'il fallait utiliser la question de privilège chaque fois qu'on veut confirmer un fait, nous passerions notre temps en question de privilège. La deuxième partie n'était pas non plus une question de privilège, puisque vos privilèges n'étaient pas mis en cause, du moins de la façon dont vous avez cherché à corriger la situation.

Il y a eu une question du député de Mont-Royal. Si le ministre de l'Industrie, du

Commerce et du Tourisme désire répondre à cette question... Elle a été posée avant la question de privilège du député de Beauce-Sud, qui n'en était pas une.

M. Biron: M. le Président, je pense que le député de Beauce-Sud n'a pas à avoir à honte d'être intervenu pour sauvegarder une entreprise et des emplois dans son comté. Je le fais fréquemment à la demande de nombreux...

Le Président: M. le ministre, je pense que la question de l'entreprise dans le comté de Beauce-Sud, de l'intervention du député de Beauce-Sud a été abondamment tirée au clair et commentée. La question du député de Mont-Royal ne portait pas exclusivement là-dessus. Je ne voudrais pas qu'on parte de débat sur l'intervention du député de Beauce-Sud. Je vous prie de répondre à la question du député de Mont-Royal.

M. Biron: M. le Président, je vous redis que j'interviens fréquemment pour des entreprises de tous les comtés du Québec. Souvent aussi des membres de l'Opposition viennent me voir et je n'ai jamais refusé d'aider une entreprise parce qu'elle était dans un comté libéral. Ma priorité, c'est de sauvegarder des entreprises et des emplois. J'ai dit la semaine dernière que j'avais avisé mon frère, qui était conseiller financier depuis déjà onze ans lorsque je suis arrivé au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme...

M. Ciaccia: M. le Président, question de règlement.

Le Président: Une question de règlement est soulevée par le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Assez c'est assez! J'ai posé des questions très précises et je voudrais des réponses...

Le Président: M. le député de Mont-Royal, j'ai un peu envie de vous souligner ce que j'ai souligné au député de Beauce-Sud sur sa question de privilège. Si on soulève une question de privilège pour confirmer des faits, nous allons passer tout le temps de la Chambre à le faire. Si on soulève une question de règlement pour dire qu'un ministre n'est pas en violation de l'article 170 quant à sa réponse, nous passerons la période de questions sur des questions de règlement pour indiquer que d'autres membres de l'Assemblée respectent le règlement. Alors, M. le ministre, en conclusion.
(16 h 30)

M. Biron: M. le Président, je disais que mon frère était conseiller financier depuis

onze ans lorsque je suis arrivé à la tête du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Bien sûr qu'il avait des clients et bien sûr qu'il travaillait pour ces entreprises. Je lui ai demandé de ne pas me parler de ces entreprises dans lesquelles il était intéressé parce que je n'interviendrais pas en sa faveur. Cela a été édicté; je n'ai pas attendu que l'Opposition me dicte ma conduite là-dessus. Je pense que mon attitude est assez responsable là-dedans depuis le début. Mon attitude a été de sauver des entreprises et de sauvegarder des emplois. Je n'ai pas entendu parler des entreprises dans lesquelles mon frère était intéressé avant d'accepter quelque cas que ce soit. On m'a dit après que mon frère était intéressé, à tel point que je l'ai su la semaine dernière seulement.

Ceci dit, je suis reconnu pour prendre des décisions dans mon ministère et je m'attends de continuer à prendre des décisions pour conserver des entreprises et sauvegarder des emplois au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: J'aurais seulement une petite question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Est-ce que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme accepte de déposer à l'Assemblée nationale tous les dossiers, tous les documents de tous les dossiers où il a exercé sa discrétion, c'est-à-dire en renversant la décision de la SDI, et où son frère était intéressé et a donc obtenu une faveur?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, la semaine dernière, samedi dernier, lorsque j'ai lu dans les journaux que le député de Marguerite-Bourgeoys intervenait auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, je craignais avoir perdu mon collègue, le député de Mont-Royal, comme critique de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Ceci dit, j'ai dit que je déposerais la liste des entreprises...

M. Lalonde: Non, les dossiers.

M. Biron: ...mais avant de déposer les dossiers au complet - vous n'avez peut-être pas beaucoup d'expérience dans le monde des affaires - je vous dirai quelque chose et vous comprendrez. Quand nous sommes rendus, de l'autre côté, au cinquième critique de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme dans deux ans, cela veut dire qu'ils sont

rares, ceux qui connaissent l'industrie et le commerce, de l'autre côté.

Des voix: Bravo!

M. Biron: Quant au fonds des dossiers et aux chiffres, ils sont confidentiels et appartiennent aux entreprises. Si chaque entreprise m'autorise à publier les chiffres, bien sûr que je les publierai, mais ces chiffres sont confidentiels, ils appartiennent aux entreprises et, tant et aussi longtemps que les entreprises transigeront avec le gouvernement du Québec sous le sceau de la confidentialité quant à leurs chiffres, je respecterai les chefs d'entreprises du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: M. le Président.

Le Président: Une dernière question additionnelle, M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Est-ce que le ministre se cache derrière la confidentialité et, si c'est si confidentiel que cela, pourquoi a-t-il rendue publique la lettre du député de Beauce-Sud tout à l'heure?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: Parce que je m'étais engagé, dans la réponse d'avant, à rendre publique la liste des entreprises et, dans la lettre du député de Beauce-Sud, il n'y a que le nom de l'entreprise plus sa demande que je puisse intervenir, il n'est pas question de chiffres.

La deuxième chose, je suis un peu surpris de voir l'attitude de l'Opposition qui, habituellement, prend la défense de l'entreprise privée et, maintenant, il faudrait publier les chiffres de toutes les entreprises du Québec. Je transige chaque année avec des centaines, sinon des milliers d'entreprises; ces gens ont appris à me respecter parce que je les respecte. Lorsque ces gens donnent des chiffres au gouvernement du Québec, ces chiffres sont confidentiels. Ils vont demeurer dans les coffres du gouvernement du Québec et ne seront pas publiés sur la place publique pour faire plaisir à des chasseurs de sorcières dans l'Opposition.

Des voix: Bravol

M. Ciaccia: M. le Président...

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: On défend l'entreprise privée, pas le patronage privé.

Mme Lavoie-Roux: Le patronage familial.

M. Ciaccia: Oui, et le patronage familial surtout.

N'est-il pas exact que le ministre s'est placé clairement dans une situation de conflit d'intérêts, situation qu'il a reconnue en donnant des directives pour l'avenir quant à son frère, une position qui a permis le trafic d'influence au profit de son frère et ne croyez-vous pas, M. le ministre, qu'en toute décence vous devriez démissionner?

Des voix: Bravo! Bravo! Bravo!

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, jamais je ne me suis placé en conflit d'intérêts. Jamais, je n'ai fait de trafic d'influence. Lorsqu'on parle de patronage, je demanderai au député de Châteauguay quel montant ces gens-là doivent au gouvernement du Québec, la fameuse caisse cachée...

M. Dussault: C'est rendu à 900 000 \$ avec les intérêts.

M. Biron: C'est rendu à 900 000 \$ avec les intérêts. M. le Président, je n'ai jamais été en conflit d'intérêts. Je le répète de mon siège, ici, à l'Assemblée nationale. J'ai toujours pris la défense des entreprises du Québec; j'ai toujours essayé de sauver le maximum d'emplois. Je l'ai dit la semaine dernière, mes priorités ont toujours été économiques, elles ont été aussi quelquefois sociales ou régionales, parce que cela faisait partie de mes préoccupations et j'ai toujours répondu aux demandes des entreprises.

Quant à mettre mon siège en jeu, je ne m'inquiète pas, les gens de Lotbinière ont beaucoup plus confiance en moi que n'importe qui en face de moi à l'Assemblée nationale.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Paradis: Les sondages l'arrêtent.

Le Président: M. le député de Nelligan.

L'aide gouvernementale aux pêcheurs

M. Lincoln: M. le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Une voix: Oh!

M. Lincoln: La pêche commencera demain ou après-demain dans certains endroits. Le chef de l'Opposition, le député de Gaspé et moi-même avons déjà demandé

ce que vous ferez pour vous assurer que la pêche commencera à temps, que l'ouverture de la pêche ne sera pas mise en péril.

M. Laplante: On va te mettre au bout de l'hameçon.

M. Lincoln: Pourriez-vous pu demander au député de se taire?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Lincoln: Je demandais au gros poisson, au bêta, le député de Bourassa, de se taire. C'est tout.

M. Bertrand: Vous devriez lui demander de retirer ses paroles. Article 99, M. le Président.

Une voix: Il n'y a pas eu de demande.

Le Président: Je vous en prie!

M. Paradis: Que Patrice se lève!

M. Lincoln: L'autre jour, pendant votre absence, nous avons posé la même question au premier ministre. Il nous a assurés que les mesures nécessaires seraient prises pour que l'ouverture de la pêche se fasse normalement. Il a dit qu'il s'engageait, au nom du gouvernement, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la pêche se déroule normalement durant cette saison.

Est-ce que je peux vous demander quelles sont les mesures d'urgence, les mesures immédiates que vous prenez pour que l'ouverture de la pêche se fasse demain, que les usines ouvrent leurs portes, au moins de manière transitoire? Quelles sont les mesures d'urgence que vous prenez pour que l'ouverture de la pêche ne soit pas mise en péril?

Une voix: Très bien!

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je pense bien qu'il n'y aura pas d'ouverture de la pêche aujourd'hui, parce que je devais rencontrer quatre pêcheurs qui n'ont pu venir parce qu'il y a une tempête de neige en Gaspésie.

Je peux vous dire que je viens de recevoir un rapport du coordonnateur pour la préparation du plan de restructuration et de développement. On m'a dit qu'il est entré à mon bureau vendredi après-midi et je l'ai reçu lundi. Vous voyez qu'il a un pouce d'épais. On dit là-dedans que quatre

membres, quatre associations souhaitent me rencontrer: "Les membres des quatre associations souhaitent maintenant une rencontre avec vous dans les meilleurs délais."

J'ai communiqué dès hier avec les pêcheurs qui n'ont pas pu venir aujourd'hui parce qu'il y a une tempête de neige. Je pense que pour autant que les délais sont respectés, je ne peux pas aller plus vite que cela. Je ne peux pas aller plus vite que les documents. J'ai reçu le document lundi et j'ai tout de suite téléphoné pour rencontrer les pêcheurs.

Quand on parle de l'ouverture de la pêche, il faut dire que dans le territoire maritime il y a plusieurs entreprises de transformation, il y a plusieurs pêcheurs et la plupart des usines fonctionneront normalement et ouvriront normalement. Il arrive qu'une société soit en difficulté. Il semble, par ses opérations financières - personnellement, je les désapprouve - qu'on ait mis également en difficulté la société Madelipêche qui ne l'était pas, parce que, apparemment, on a mis à son compte - je n'ai pas encore les documents officiels que j'aimerais avoir - des comptes à recevoir plutôt que de l'argent réel. Ce n'est pas la faute du ministère qui n'a rien à faire là-dedans. C'est une société autonome qui a vendu du poisson par l'intermédiaire de Pêcheurs Unis, plutôt que de le vendre directement, et qui n'a pas été payée pour le poisson vendu. Ce qui met également en péril la société Madelipêche. À ce moment-là, il y a des mesures particulières qu'il faudra prendre, mais vous comprendrez que nous sommes mis dans une situation difficile et les pêcheurs ont été mis dans une situation difficile par des gens qui, à mon avis, n'ont pas tenu compte assez des pêcheurs dans des décisions qu'ils ont prises, parce que la société Madelipêche devrait actuellement fonctionner normalement et elle ne fonctionne pas normalement parce que des gens ont voulu se servir avant la société elle-même qui manipulait le produit de la pêche des pêcheurs.

(16 h 40)

Le Président: M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: M. le ministre, encore une fois, vous noyez toujours tous les poissons. On vous pose des questions spécifiques. Il ne s'agit pas de savoir qui a tort et qui a raison, si c'est vous qui avez tort. Les pêcheurs disent que c'est vous qui avez tort. Vous dites que c'est la compagnie Pêcheurs Unis qui a tort. Ce n'est pas la question. La question, c'est que la pêche va commencer dans certains endroits demain ou après-demain. On vous demande ce qu'on a demandé au premier ministre et ce qu'il a confirmé l'autre jour. Quelles sont les

mesures transitoires immédiates que vous allez prendre? Par exemple, des garanties bancaires pour les coopératives locales. Par exemple des mesures transitoires pour ouvrir les usines pour un certain temps pour que la pêche puisse commencer. Qu'est-ce que vous allez faire en attendant l'étude de ce volumineux dossier de 400 pages, en attendant de rencontrer les pêcheurs? Qu'est-ce que vous allez faire immédiatement pour que la pêche commence normalement? C'est cela qu'on vous demande.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le député de Nelligan voudrait que je dirige les entreprises sans consulter ceux qui veulent me rencontrer au nom de leurs propres entreprises?

Des voix: Non, non!

M. Garon: Il faudrait quand même être sérieux. Il y a quatre entreprises. Il est question de former quatre coopératives. Il est question de former une coopérative à Rivière-au-Tonnerre. Il est question de former une nouvelle coopérative à Newport. Il est question de former une nouvelle coopérative aux Îles-de-la-Madeleine. Il est question de former une nouvelle coopérative dans la région de Rivière-au-Renard. Est-ce que le député de Nelligan voudrait que je décide de l'avenir de ces coopératives, de la façon dont elles vont fonctionner avant que les gens eux-mêmes, qui vont diriger ces entreprises aient la possibilité de nous rencontrer? Non.

Le Président: M. le député de Nelligan, question additionnelle.

M. Lincoln: Ce n'est pas cela qu'on vous demande. Vous n'avez toujours pas compris. Ce que je vous dis, c'est qu'on reçoit des télégrammes. Ils ont été envoyés à votre premier ministre, au chef de l'Opposition. Il y a 72 pêcheurs, 17 bateaux. Là encore, des propriétaires d'usines nous disent: La pêche est en retard; prenez les mesures transitoires d'urgence. Ils ont envoyé cela au premier ministre. Ce qu'on vous demande, c'est de prendre des mesures transitoires d'urgence. Savez-vous qu'il y a des pêcheurs qui transigent maintenant avec le Nouveau-Brunswick pour aller déposer et débarquer leur poisson là-bas pour que la pêche ne soit pas en retard. Savez-vous cela? C'est cela qu'on vous demande. Quelles sont les mesures spécifiques transitoires, comme des garanties bancaires du gouvernement, que vous allez prendre pour débloquer ce dossier?

Une voix: Très bien.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je constate que le député de Nelligan protège les banques plutôt que les pêcheurs, parce qu'il voudrait qu'on donne des garanties bancaires. Si le député de Nelligan s'attend qu'on garantisse des fonds du gouvernement pour rembourser des institutions financières qui ont financé de mauvaises décisions et qui ont perdu de l'argent, ce ne sera pas ma signature qu'il va retrouver au bas des documents.

Des voix: Bravo!

M. Garon: Compris? S'il s'agit de former des entreprises coopératives qui vont être la propriété de pêcheurs, qui vont être administrées par des pêcheurs, avec des administrateurs qu'ils auront désignés et qui ont besoin de l'aide du gouvernement, c'est dans ces conditions-là que le gouvernement va faire quelque chose.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Bellechasse.

M. Paradis: M. le Président, question additionnelle.

M. Lincoln: Dernière question spécifique.

Le Président: Très brève question, M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: Pour la quatrième fois, est-ce que vous êtes prêt à prendre des mesures transitoires, par exemple, des garanties bancaires, pour les coopératives locales, pour les producteurs indépendants, des mesures transitoires pour ouvrir les usines afin que la pêche ne soit pas en retard et que les pêcheurs puissent profiter des premières pêches du printemps? Est-ce que vous êtes prêt à faire cela? On ne vous dit pas tout le reste de votre histoire. Quelles sont les mesures spécifiques que vous allez prendre?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: Le député de Nelligan peut quand même essayer de faire un spectacle, mais il ne connaît pas très bien le secteur. C'est évident qu'il y a de l'inquiétude dans le territoire maritime parce que la société Pêcheurs Unis - c'est connu - est

actuellement en difficulté. C'est connu. Par ailleurs, dire que la pêche ne commencera pas, ce n'est pas sérieux. La pêche va commencer...

Une voix: Demain?

M. Garon: ...comme d'habitude.

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Garon: La pêche va commencer comme d'habitude. La plupart des usines vont ouvrir comme d'habitude. Il y a quelques entreprises qui vont être en difficulté et qui ne pourront pas ouvrir, principalement les entreprises de Pêcheurs Unis. Est-ce que cela veut dire que, demain matin, les pêcheurs ne pourront pas pêcher? C'est une autre affaire. Je vais vous dire une chose. L'an dernier, il y a eu une grève de deux mois à Pêcheurs Unis et l'Opposition n'en a pas parlé.

Mme Bacon: Voulez-vous qu'ils fassent la grève?

M. Garon: Pourtant, les usines ont été fermées pendant deux mois.

Mme Bacon: Répondez donc à la question.

M. Garon: Et les pêcheurs ont pêché. La députée de Chomedey devrait se tenir tranquille parce qu'elle ne connaît rien dans le poisson, elle est de l'île Laval.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Mme Bacon: Lise Payette avait raison!

Le Président: M. le ministre, veuillez conclure.

M. Garon: Actuellement, il est en train de se faire une restructuration du domaine des pêches, tant sur le plan coopératif qu'administratif, et une répartition des allocations d'approvisionnement. C'est évident qu'on va vivre une période d'ajustement au cours des prochaines semaines, mais cela ne veut pas dire que ce sera fait pour le plus grand désavantage des pêches; au contraire, je pense que si on se pose les véritables questions au cours des jours et des quelques semaines qui viennent, ce sera sûrement pour le plus grand bénéfice de tout le secteur des pêches au Québec parce que, une fois pour toutes, on corrigera peut-être des défauts qui n'ont jamais été corrigés dans le passé.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Bellechasse.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): ...brièvement, si vous me le permettez, je voudrais poser une question additionnelle au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tout en lui rappelant que ses connaissances des pêches sont relativement maigres et récentes, pour être poli.

M. Mailloux: Oui, limitées, très limitées.

M. Levesque (Bonaventure): Je voudrais simplement demander au ministre s'il est au courant qu'avec la fermeture ou la non-ouverture d'au moins trois usines dans le secteur, il va se produire nécessairement du maraudage. Si certains bateaux s'engagent pour la saison dans d'autres usines, est-il possible que ces trois usines demeurent fermées pour un an? Si elles demeurent fermées pour un an, ne risquent-elles pas de connaître le sort de l'usine de Paspébiac que vous avez laissé fermée pendant un an et qui est fermée maintenant depuis quatre ans? Autrement dit, est-ce que le ministre ne se rend pas compte que lorsqu'une saison de pêche n'est pas entreprise pour une usine, il est possible que cette usine demeure fermée pour longtemps? J'espère que le ministre est conscient de l'importance des mesures qu'il doit prendre incessamment s'il ne veut pas que les maraudages se poursuivent et que les usines n'aient plus de bateaux pour fonctionner.

Le Président: Très rapidement, M. le ministre, s'il vous plaît.

M. Garon: C'est évident qu'il va y avoir du maraudage. C'est évident qu'il va y avoir une réaffectation des ressources...

Une voix: Manque de planification.

M. Garon: ...mais est-ce au gouvernement à dicter au pêcheur où il doit livrer son poisson? C'est au pêcheur de décider où il va livrer son poisson. C'est également aux pêcheurs à décider s'ils veulent se former en associations coopératives locales. C'est sur cette base que le gouvernement va pouvoir prendre des décisions. Ce n'est pas la faute du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui a demandé, dès le mois de juillet 1982, un plan de redressement qu'il reçoit le 28 mars 1983, qui arrive à la fin de mars, lundi. Moi, je ne peux pas être en retard, je viens de recevoir le document.

Maintenant, il appartient aux pêcheurs de déterminer s'ils veulent former ces coopératives ou non. Le député de Duplessis vient de me dire, par exemple, qu'à Rivière-au-Tonnerre, les pêcheurs et les travailleurs d'usine ont déjà fourni des sommes d'argent considérables; c'est déjà rendu à 85 000 \$. Les gens sont en train de s'organiser justement pour former leur coopérative. Alors? Il faut quand même laisser le temps aux gens. Le rapport vient de sortir, il y a 24 heures, il faut quand même que les gens prennent le temps de se décider. On a encore des tempêtes de neige, ne créons pas de panique inutile. Les gens de Rivière-au-Tonnerre sont en train de décider s'ils vont former leur coopérative. Les gens de Rivière-au-Renard ont fait des assemblées et ils semblent hésiter. Les gens de Newport et les travailleurs d'usine sont en train de décider s'ils vont la former et ils semblent être d'accord. Ils n'ont pas pu venir me rencontrer aujourd'hui parce qu'il y a une tempête de neige; ils viendront demain ou jeudi et on va discuter de la question ensemble.

Je déplore, par ailleurs, qu'on ait mis en difficulté Madelipêche inutilement pour protéger davantage les financiers...

Le Président: M. le ministre...

M. Garon: ...que les pêcheurs.

Le Président: M. le député de Bellechasse.
(16 h 50)

L'abolition des prix de gros du lait par la RMAQ

M. Lachance: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Dans une décision étonnante qui a été rendue le 3 mars dernier, la Régie des marchés agricoles du Québec a décidé d'abolir les prix de gros du lait de consommation au Québec et ce, dès la semaine prochaine, le 4 avril. Par cette décision, la Régie des marchés agricoles légalise les ristournes que seront forcés de verser les laiteries et leurs gros clients pour les conserver. Elle va aussi à l'encontre d'une décision de l'Assemblée nationale, par le biais de la loi 102, qui avait permis aux laiteries de sortir du guépier des ristournes. Cette décision risque d'affecter grandement les économies régionales en mettant en danger l'avenir des laiteries et les emplois que cela suscite.

Ma question est la suivante. Considérant que c'est au Québec que le lait se vend présentement le moins cher, est-ce que le ministre de l'Agriculture, à la demande d'organismes comme la Fédération nationale des associations de consommateurs

du Québec, comme le Conseil de l'industrie laitière du Québec ainsi que l'Association des distributeurs indépendants du Québec, a l'intention de demander au Conseil des ministres d'annuler la décision de la Régie des marchés agricoles?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je ne peux pas répondre immédiatement à cette question, puisqu'il y a des requêtes qui ont été présentées au Conseil des ministres pour en appeler de la décision de la Régie des marchés agricoles. Et, prochainement, le Conseil des ministres, possiblement demain ou la semaine prochaine, prendra une décision sur les requêtes qui ont été présentées concernant la décision de la Régie des marchés agricoles. Il serait malvenu de commenter la décision de la Régie des marchés agricoles ou encore de faire une indication quelconque des points de vue qui pourront être émis au Conseil des ministres avant que le sujet soit abordé par le Conseil des ministres au cours d'une prochaine séance.

M. Levesque (**Bonaventure**): M. le Président, j'ai une question additionnelle.

Le Président: M. le le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Habituellement, le ministre est beaucoup plus loquace. Quelle est la recommandation que le ministre fera au Conseil des ministres sur cette question?

M. Garon: Le ministre va faire comme dans le domaine des pêches. Il va protéger les pêcheurs dans le domaine des pêches plutôt que les financiers. Dans le domaine du lait, le ministre va toujours recommander de protéger les consommateurs et les institutions qui ont besoin de la protection du gouvernement.

Le Président: M. le député de Bellechasse, pour une question additionnelle.

M. Lachance: M. le Président, la question est très importante parce que c'est la semaine prochaine que la décision de la régie doit entrer en vigueur. Alors, je reviens à la charge et je demande au ministre la question suivante. Demain, au Conseil des ministres, a-t-il l'intention d'aborder ce sujet, oui ou non? Demain?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture.

M. Garon: Je peux dire que le ministre peut avoir l'intention d'aborder la question au Conseil des ministres, mais il n'est pas maître de l'ordre du jour du Conseil des ministres. C'est pour cela que je dis que la question pourrait être traitée au Conseil des ministres de demain ou de la semaine prochaine, selon les disponibilités de l'ordre du jour du Conseil des ministres. Mais la question va être abordée à une prochaine séance du Conseil des ministres, possiblement demain.

Le Président: À l'ordre!

Question additionnelle pour le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Une question bien rapide, M. le Président. Le ministre de l'Agriculture a dit qu'il protégeait les consommateurs. Parfait! Est-il conscient que, par cette décision, c'est également l'emploi d'environ 2000 personnes engagées dans la distribution du lait au Québec qui est menacé?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: Je n'ai pas parlé seulement des consommateurs. J'ai dit que le ministre protégeait les consommateurs et les entreprises au Québec qui avaient besoin de la protection du gouvernement. J'ai parlé de l'ensemble des gens qui ont besoin de la protection du gouvernement. Et c'est le rôle du gouvernement de le faire. Dans ces cas, habituellement, on doit faire attention à ceux qui sont plus faibles par rapport à ceux qui sont plus forts.

Le Président: Fin de la période de questions.

Motions non annoncées. M. le leader parlementaire du gouvernement.

Réinscription au feuilletton de projets de loi publics

M. Bertrand: M. le Président, j'aurais deux motions non annoncées à présenter. La première se lit comme suit: "Conformément à l'article 6, paragraphe 2 de notre règlement, je voudrais faire motion pour que les projets de loi publics suivants soient réinscrits au stade où ils se trouvaient au moment de la prorogation. Il s'agit du projet de loi no 109, Loi sur le cinéma et la vidéo; du projet de loi 112, Loi modifiant la Loi favorisant l'amélioration des fermes; du projet de loi no 113, Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole; du projet de loi no 106, Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes, et du projet de loi no 107, Loi portant réforme au Code civil du Québec du

droit des successions.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. le député de Sainte-Marie.

M. Bisailon: J'ai un micro qui tombe, M. le Président. Depuis le début, M. le Président, je ne vous entendais pas, mais...

Le Président: Vous ne vous entendez pas vous-même.

M. Bisailon: Ce n'est pas symbolique du tout.

Le Président: M. le député, si vous pouvez utiliser...

M. Bisailon: Je pense que cela va aller comme cela. M. le Président, le leader du gouvernement a présenté une motion qui vise à inscrire au feuilletton les projets de loi gouvernementaux dont on n'avait pas décidé à la fin de la dernière session. Est-ce que, par consentement unanime, il serait possible de réintroduire aussi les projets de loi de députés de sorte que cela nous éviterait de refaire toute la procédure de réinscription et de déranger à nouveau tout le reste? Je me réfère au projet de loi no 195 sur le service civil volontaire, dont la première lecture a été faite. Est-ce qu'on ne pourrait pas l'inclure par consentement dans les projets à réinscrire au feuilletton?

Le Président: M. le député, je n'ai pas d'objection personnellement puisqu'il ne m'appartient pas d'en décider, mais nous avons, à l'heure actuelle, d'une motion visant à réinscrire des projets de loi publics, ceux du gouvernement. Nous allons d'abord disposer des projets de loi du gouvernement. Après quoi, s'il y a lieu, nous verrons pour les projets de loi privés ou inscrits au nom des députés. Sur cette motion, M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, je comprends que le gouvernement prévoit que c'est une motion qui n'est ni débattable ni amendable. Alors, nous allons voter en faveur.

Le Président: Cette motion est donc adoptée.

M. Bertrand: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Réinscription au feuillet de projets de loi privés et du projet de loi no 195

M. Bertrand: M. le Président, compte tenu que notre règlement ne contient pas de dispositions permettant la réinscription des projets de loi, compte tenu aussi que la réinscription d'un projet de loi privé fait à la demande d'un contribuable implique des coûts additionnels assez élevés pour ces contribuables et compte tenu qu'il n'y a pas de préjudice pour qui que ce soit qu'une motion soit présentée, je sollicite le consentement de l'Opposition pour que les projets de loi privés suivants soient réinscrits au stade où ils se trouvaient au moment de la prorogation. Le projet de loi no 211, Loi modifiant le territoire de la ville de Mont-Joli, le projet de loi no 221, Loi concernant certains recours en matière de responsabilité médicale ou hospitalière, le projet de loi no 229, Loi concernant la fondation EPIC, le projet de loi no 259, Loi concernant la ville de Laval, le projet de loi no 265, Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard, et enfin le projet de loi no 274, Loi concernant la succession de M. Joseph-Albert Tardif.

M. Bisailon: M. le Président...

Le Président: M. le député de Sainte-Marie.

M. Bisailon: Je pense que c'est maintenant l'occasion idéale, vous admettez avec moi, puisque le règlement ne contient pas de disposition comme vient de l'expliquer le leader du gouvernement. Comme le règlement pour les projets de loi privés ne contient pas déjà de disposition, est-ce que ce n'est pas le moment idéal pour joindre aussi la suggestion que je faisais et de réinscrire le projet de loi en même temps, pour les mêmes raisons d'ailleurs que celles invoquées par le leader du gouvernement?

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Il y a consentement.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition. Donc, il faudrait ajouter, M. le leader parlementaire, à votre liste de projets de loi celui au nom du député de Sainte-Marie auquel vous avez fait référence. Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

Réponses aux questions inscrites au feuillet

M. Bertrand: M. le Président, avant que nous ne procédions aux affaires du jour, je

voudrais immédiatement, même si habituellement on le fait le mercredi, mais cela fait tellement longtemps qu'il souhaite obtenir cette réponse, au nom du ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, faire motion pour dépôt de document en réponse à une question de M. Rocheleau, député de Hull.

Le Président: Document déposé.

M. Lalonde: En vertu de l'article 34, M. le Président.

Recours à l'article 34

Le Président: En vertu de l'article 34, M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Pour la commission parlementaire de l'énergie et des ressources, demain, vous avez déposé, M. le Président, une lettre de Radio-Québec à savoir que les débats seront télédiffusés. J'ai cru comprendre - c'est peut-être seulement une rumeur - par ce que j'ai lu dans certains journaux que les règles qu'on s'impose ici pour la télédiffusion de nos débats à savoir que c'est le député qui a le droit de parole qui se trouve à être la victime de la caméra et que la caméra ne peut pas, enfin... Il y a toutes sortes de règles très rigides. Est-ce que ce sont les mêmes règles qui seront appliquées demain ou si on vivra une autre expérience, un spectacle différent?

Le Président: J'ai pris soin, M. le député, de vérifier, puisque j'ai lu moi aussi l'article auquel vous faites allusion et qui m'a un peu fait sursauter. Vérification faite, la société Radio-Québec nous assure que ce qu'elle compte faire demain et après-demain est ce qu'on appelle une captation, ce n'est même pas une émission d'affaires publiques avec commentaires, il n'est pas question de cela. Elle va capter les événements et les retransmettre.
(17 heures)

Autant que faire se peut, sans qu'on puisse nécessairement l'imposer, elle compte agir le plus conformément possible aux règles que nous nous sommes fixées pour la radio-télédiffusion des débats. Mais bien sûr, il faut bien comprendre là-dedans que Radio-Québec n'agit pas pour le compte de la radio-télédiffusion des débats et que c'est de son propre gré que, trouvant que l'événement avait suffisamment d'intérêt, elle a décidé, puisque nous étions disposés à ce qu'elle le fasse et que les formations politiques l'acceptaient, de retransmettre l'événement. Donc, on nous assure que, dans la mesure du possible, elle suivrait le plus près possible les règles de la radio-télédiffusion des débats.

Mme la députée de L'Acadie, en vertu de l'article 34.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, j'aimerais demander au leader du gouvernement s'il a une suggestion à me faire quant aux moyens qui pourraient être pris pour que, finalement, on accède à une demande - c'est-à-dire qu'on avait accepté d'y accéder durant la commission parlementaire sur l'éducation - qui était d'obtenir tous les messages publiés à la radio et à la télévision par le gouvernement durant le conflit avec les enseignants. On m'avait promis de me les remettre lors de la commission parlementaire, et de plusieurs façons. Il y a plus de trois semaines maintenant que cette commission parlementaire est terminée. Nous sommes entrés en contact avec le Conseil du trésor - apparemment, cela relevait du Conseil du trésor - et il est encore impossible de l'obtenir, même si le ministre de l'Éducation et les autres ministres présents - peut-être y étiez-vous vous-même - s'étaient engagés à ce que nous ayons l'ensemble des messages publiés à la radio et à la télévision durant le conflit avec les enseignants.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je dois dire en toute déférence pour Mme la députée de L'Acadie que je n'étais pas présent à ce moment-là. Vous me dites qu'une demande a été faite et qu'on vous a informée qu'effectivement, on pourrait mettre à votre disposition lesdits documents. Je vais m'enquérir auprès du ministre de l'Éducation de ce qui a été fait depuis et dans...

Mme Lavoie-Roux: Excusez-moi.

M. Bertrand: Pardon?

Mme Lavoie-Roux: Du côté du ministère de l'Éducation, on m'a transmis les messages qui avaient été publiés dans les journaux. Il avait été convenu que cela relevait du ministère de l'Éducation. Mais ce qui relève du Conseil du trésor, ce sont tous les messages diffusés à la radio et à la télévision. On s'était également engagé à nous les faire parvenir et on ne les a pas encore.

Le Président: M. le leader parlementaire.

M. Bertrand: M. le Président, je prends bonne note de la demande formulée par Mme la députée de L'Acadie.

Le Président: M. le député de Westmount.

M. French: En vertu de l'article 34, M. le Président, la commission parlementaire du

revenu a siégé, il y a quelques mois, sur la question de la situation des employés au pourboire. On n'a rien entendu quant aux démarches gouvernementales possibles dans ce domaine lors du message inaugural. Donc, je voudrais inviter le leader parlementaire à expliquer à la Chambre quels sont les plans du gouvernement dans un domaine très important pour ceux et celles qui sont affectés par ce contentieux entre les employés au pourboire et les gouvernements fédéral et provincial.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, le ministre du Revenu m'a informé qu'il comptait pouvoir déposer très prochainement au Conseil des ministres un mémoire relatif à tout ce dossier, mémoire qui tient compte des auditions qui ont eu lieu en commission parlementaire l'automne dernier. De plus, le ministre compte bien demander au Conseil des ministres qu'un projet de loi donnant suite à son mémoire puisse être déposé à l'Assemblée nationale du Québec avant la fin de la première partie de la session afin qu'on puisse, dans toute la mesure du possible, l'adopter d'ici le 1er janvier 1984.

Le Président: M. le député de Westmount.

M. French: Donc, M. le Président, le projet de loi serait déposé avant la fin de juin 1983? Le ministre m'indique que oui.

M. Bertrand: C'est cela, M. le député. Nous avons l'intention de faire en sorte que le projet de loi puisse être disponible avant la fin de la première partie de la session, c'est-à-dire avant le 23 juin.

Le Président: Nous passons donc aux affaires du jour. M. le ministre des Finances.

Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984

M. Parizeau: M. le Président, un message du lieutenant-gouverneur signé de sa main.

Le Président: Veuillez vous lever pour prendre connaissance d'un message de l'honorable lieutenant-gouverneur, signé de sa main: "L'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, conformément aux dispositions de l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique 1867 et recommande ces crédits à la considération de la Chambre."

M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer en deux copies les crédits pour l'année 1983-1984.

Le Président: Document déposé.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

Renvoi aux commissions permanentes appropriées

M. Bertrand: M. le Président, conformément à l'article 128, paragraphe 1 de notre règlement, je voudrais proposer que l'étude des crédits de chacun des ministères soit confiée aux commissions élues appropriées, sauf celle des crédits de l'Assemblée nationale et toute autre que l'Assemblée pourra juger opportun de confier à la commission plénière.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, conformément à l'article 132.1, je voudrais informer l'Assemblée qu'au cours de la prochaine séance, je proposerai à l'Assemblée l'étude de crédits provisionnels.

Le Président: Ce sur quoi, avant de passer à la reprise du débat sur le message inaugural, je voudrais simplement rappeler aux membres de la commission de l'Assemblée nationale qu'elle doit siéger immédiatement à la salle 81.

Nous reprenons donc le débat sur le message inaugural. On me dit que l'honorable lieutenant-gouverneur va également sanctionner immédiatement le projet de loi no 1 que nous avons adopté tantôt en troisième lecture.

Reprise du débat sur le message inaugural et la motion de censure

Nous reprenons le débat sur le message inaugural. La parole est au député de Fabre.

M. Leduc (Fabre): M. le Président, si la Chambre était consentante, je voudrais céder ma priorité de parole à mon collègue, le député de Rosemont.

Le Président: Le député de Fabre demande s'il peut céder sa priorité de parole à son collègue de Rosemont. En d'autres mots, ne pas perdre... Il y a donc consentement.

M. le ministre délégué à la Science et à la Technologie.

M. Gilbert Paquette

M. Paquette: M. le Président, je remercie mes collègues. Nous avons à discuter un discours inaugural présenté par le premier ministre, la semaine dernière, qui mise résolument sur l'innovation et la créativité des Québécois. L'Opposition n'y a vu, selon ses propres termes, qu'un ramassis disparate, sans unité.

Il suffit de relire toutes et chacune des pages du discours inaugural pour découvrir la trame, la ligne de force. C'est un discours centré sur le droit au travail. Ce problème fondamental auquel font face toutes les sociétés du monde occidental, c'est la distance croissante entre deux classes de personnes dans notre société: ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Ce n'est pas un problème qui est unique au Québec, mais c'est un problème auquel le discours inaugural nous convie de convoquer toutes et chacune de nos énergies.

On y retrouve bien sûr des mesures qui avaient été annoncées quelques jours auparavant, mais l'ensemble forme un tout axé sur l'investissement et l'emploi. Il y a d'abord ce plan d'action pour les jeunes dans lequel le gouvernement du Québec investira 150 000 000 \$ de façon à remettre une partie, dans un premier temps, de notre jeunesse au travail. Il y a également ces investissements publics considérables dans le domaine de l'assainissement des eaux, du transport en commun, de l'hydroélectricité, et également cet effet d'entraînement des tarifs d'électricité sur l'implantation d'alumineries au Québec qui créeront des milliers et des milliers d'emplois. (17 h 10)

L'Opposition s'est amusée avec deux mesures de nature sociale, mais qui, elles aussi, contribuent à ce problème de l'emploi. Cette volonté du gouvernement d'établir au Québec un régime permettant le transfert des régimes de retraite et la retraite anticipée, on a dit l'année passée: Vous avez prolongé l'âge de la retraite, cette année, vous parlez de retraite anticipée. Mais les deux mesures se complètent, puisqu'il s'agit de faire en sorte que quelques-uns des travailleurs puissent continuer à travailler au-delà de 65 ans, mais que la majorité d'entre eux qui désirent le faire puissent prendre leur retraite à l'âge de 60 ans de façon à ouvrir encore là des milliers d'emplois pour notre jeunesse que nous avons formée à grands frais depuis les années soixante.

On s'est aussi amusé avec cette mesure qui s'appelle le partage de l'emploi. N'est-ce pas là un besoin dans notre société? N'est-il pas vrai qu'il y a certaines personnes dans notre société qui travaillent trop ou qui travaillent au-delà de ce qu'elles voudraient alors que beaucoup chôment et n'ont pas de

travail. Il s'agit de favoriser de façon incitative des mesures comme le partage de l'emploi, mesures auxquelles le Québec est loin de recourir de façon extensive comme le font d'autres provinces ou d'autres pays. Mais, au coeur du discours inaugural, on retrouve, pour reprendre les termes du premier ministre, ce souci d'excellence scientifique et technologique et cela aussi est subordonné au droit au travail et à une préoccupation pour l'emploi.

Il y a, bien sûr, beaucoup de craintes qui se véhiculent, comme chaque fois que l'on sent une révolution technologique d'envergure; cela a été la même chose au début du siècle. Cela a été le cas quand on a introduit l'automatisation dans les entreprises et c'est le cas maintenant avec l'informatisation. Cependant, je tiens à le redire, on retrouve dans les pages du discours inaugural cette préoccupation prioritaire de l'emploi. Nous n'allons pas faire un développement technologique au Québec pour le plaisir de faire un développement technologique. Nous allons faire un développement technologique pour créer et maintenir des emplois. Nous allons faire un développement technologique d'abord et avant tout pour les hommes et les femmes du Québec.

Cette excellence scientifique et technologique que l'on retrouve dans le discours inaugural, avec une ampleur insoupçonnée et qui n'a pas de précédent, est un effort concerté du gouvernement; contrairement à ce que disait le leader de l'Opposition lorsqu'il parlait de vocabulaire futuriste, elle est un effort qui a été préparé de longue main. Dès le discours inaugural de 1977, un an après l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, on retrouvait ce souci de développer au Québec une politique scientifique. Il y a eu une consultation intensive de tous les milieux. En 1979, on adoptait un premier document; en 1980, une politique scientifique et, l'année dernière, à la même date, la politique économique du gouvernement du Québec au coeur de laquelle on trouve le souci de prendre ce virage technologique si essentiel pour l'économie et l'emploi au Québec.

Tous ces efforts, ce n'est pas du vocabulaire futuriste. On n'a qu'à regarder les dépenses scientifiques et techniques du gouvernement du Québec et des organismes publics et parapublics. Ils étaient d'un peu plus de 300 000 000 \$ en 1977 et ils passeront, en 1983-1984, à au-delà de 600 000 000 \$, 3% du budget du Québec. Ces 600 000 000 \$ sont répartis, pour le tiers, dans les universités québécoises, pour un autre tiers, dans la recherche, le développement et les activités scientifiques connexes au sein des divers ministères québécois et, pour un autre tiers, au sein de nos sociétés d'État, qui ont mis sur pied des

centres de recherche ou des activités de développement technologique ou encore au sein d'organismes publics, comme nos quatre fonds subventionnaires à la recherche, qui totalisent cette année au-delà de 60 000 000 \$ en subventions à nos équipes de recherche.

Par conséquent, ce qu'on retrouve dans le discours inaugural, M. le Président, ce n'est pas un vocabulaire futuriste, c'est une entreprise sérieuse, vitale pour l'avenir de notre pays, le Québec.

Dans ce débat où le chef de l'Opposition n'y voit que du feu, que du vocabulaire futuriste, il est peut-être bon de mentionner et de citer ici un document présenté lors d'un récent colloque à l'Université de Montréal par l'École polytechnique de Montréal. On disait ceci... Je pense qu'il faudrait que l'Opposition se mette à l'heure des années quatre-vingt. On dit ceci - c'est l'École polytechnique de Montréal qui parle - "Le virage technologique présente une bonne analyse du développement technologique du Québec. On y retrouve des données, des statistiques factuelles et à jour. Il véhicule donc de l'information pertinente sur l'économie du Québec. Le virage technologique constitue un guide d'action et une base de concertation à l'intérieur desquels les intervenants devraient pouvoir trouver et maintenir leur voie propre. Le virage technologique indique des voies à explorer, il favorise le transfert d'idées entre les agents du développement technologique et contribue à une éducation de masse."

M. le Président, je dois constater que cet outil de sensibilisation qu'est le virage technologique a très certainement élevé le niveau de conscience et les débats dans notre société face à cette question vitale.

Au cours de l'année 1983, j'ai fait un relevé partiel des diverses expositions d'associations, d'organismes qui se tiendront sur le thème du virage technologique. Il y en a, en tout, 52 et on y retrouve à peu près tous les organismes qui comptent au Québec: l'Ordre des ingénieurs, des associations de manufacturiers, des centrales syndicales, des organismes comme l'Association de recherche en communication du Québec ou l'association des journalistes du Québec. Tout le monde s'intéresse au virage technologique, sauf l'Opposition.

On n'a pas beaucoup entendu parler de ces questions dont dépendent les emplois futurs au Québec du côté de l'Opposition. En fin de semaine dernière, nous tenions un colloque national du Parti québécois regroupant des experts des États-Unis, d'Europe, du Canada anglais et du Québec; tous reconnaissent l'urgence pour toutes les sociétés de s'attaquer résolument au virage technologique. Donc, tout le monde trouve le virage technologique sérieux, sauf l'Opposition.

Deuxièmement, Le virage technologique est un outil pour l'action et la concertation des agents socio-économiques. Dans le discours inaugural, on retrouve un énoncé de mesures, certaines relevant de mon ministère, dont le budget - on le verra à l'étude des crédits qui sont déposés aujourd'hui à l'Assemblée nationale - est multiplié par sept. En un an, on passe de 3 000 000 \$ à quelque 20 000 000 \$, sans compter les mesures qui découleront de la loi de la science et de la technologie, la première loi de la science et de la technologie que le Québec se donnera d'ici à l'été.

On y retrouve également l'application beaucoup plus rapide que prévu de notre plan d'action sur les biotechnologies, où ces nouvelles techniques permettront d'avancer dans le domaine de la santé, dans le domaine du développement de la forêt, dans le domaine de l'agro-alimentaire, dans le domaine des nouvelles formes d'énergie. On y retrouve aussi une entreprise d'informatisation qui tient compte des facteurs humains au Québec et pas seulement d'un développement des entreprises, qui sont nombreuses au Québec, mais également des aspects sociaux et culturels du virage technologique. (17 h 20)

Il est certain, M. le Président, que l'introduction de l'ordinateur dans les divers milieux de vie, que ce soit dans les bureaux, à l'usine, à l'école, dans les foyers puisque les familles achètent de plus en plus d'ordinateurs, tant dans les secteurs traditionnels de l'économie que dans les foyers, au bureau ou à l'usine, aura un impact considérable sur l'économie du Québec. Déjà, c'est le principal secteur de recherche et de développement au Québec. On prévoit que, dans dix ans, l'industrie de l'informatique aura dépassé l'industrie de l'acier et l'industrie de l'automobile. Pour l'Opposition, c'est faire de la science-fiction et c'est utiliser un vocabulaire futuriste.

M. le Président, ce qu'on retrouve dans le discours inaugural, ce sont des investissements. Le décompte est partiel; j'aurai l'occasion, à la date anniversaire du virage technologique, de faire le point, mais on retrouve des investissements de 22 000 000 \$ en biotechnologie, 51 000 000 \$ en informatique, 42 000 000 \$ en énergie et ressources, 40 000 000 \$ d'appui et de soutien à la recherche industrielle, 14 000 000 \$ d'appui aux emplois scientifiques et à la formation dans les secteurs prioritaires du virage technologique, 10 000 000 \$ supplémentaires d'appui à la recherche universitaire. Ces sommes, au-delà des sommes qui sont attribuées à mon propre ministère, sont assumées par les différents ministères de ce gouvernement. Ce n'est certainement pas de

la science-fiction. Ce sont des choses qui vont se passer en 1983-1984.

Dans sa réplique au message inaugural, le chef de l'Opposition a fait preuve de la plus inconsciente des incohérences. On appelle cela de l'autocontradiction: À un paragraphe, je dis une chose; à l'autre paragraphe, j'en dis une autre. L'important, c'est de mêler les gens et de démontrer qu'il n'y a rien de bon dans le discours inaugural. Le procédé est classique.

À la page 46 du journal des Débats, le chef de l'Opposition affirme catégoriquement: "Ce qui frappe dans l'ensemble du message, c'est l'absence de projets et de mesures innovatrices capables de contribuer à sortir le Québec de la crise." Je viens justement de vous énumérer un certain nombre de mesures innovatrices, mais le chef de l'Opposition affirme qu'il n'y en a pas. Quatre pages plus loin, à la page 52 du journal des Débats, il nous dit: "Assurons-nous d'abord que nous sommes en mesure de progresser, c'est-à-dire d'assurer une croissance soutenant notre économie et, après, nous prendrons tous les virages qui s'imposent, y compris celui de la haute technologie." D'un côté, on nous dit: Il n'y a pas de mesures innovatrices, et, de l'autre, on nous dit: Attendons d'être sortis complètement de la crise pour prendre des mesures innovatrices comme celles contenues dans Le virage technologique. C'est d'une inconscience incroyable.

Le Conseil des sciences du Canada avait bien raison, parlant de ce qui se passait à Ottawa - c'est dans le Devoir du 22 mars - d'affirmer, de reprocher - je cite la manchette... On parlait des parlementaires d'Ottawa: "Le Conseil des sciences reproche aux parlementaires leur ignorance. Les discussions ayant trait à la science sont superficielles." On disait également: "Les parlementaires auront des décisions très importantes à prendre au cours des prochaines années. Il est donc capital qu'ils puissent obtenir facilement l'information scientifique et technique dont ils ont besoin, connaître et analyser les vues de tous les groupes de la collectivité concernée." C'est un conseil que le Conseil des sciences donnait aux parlementaires d'Ottawa, mais qu'on peut très certainement donner au chef de l'Opposition qui affirme un peu plus loin, toujours dans sa réplique au discours inaugural, que les entreprises de haute technologie boudent le Québec. On a encore cette tentative de diminuer, de rapetisser les Québécois, de s'imaginer qu'on va pouvoir prendre le virage technologique seulement trois ou quatre ans en retard des autres sociétés, que nous ne sommes pas capables de faire le développement dans ces secteurs de pointe, que les entreprises n'investissent pas au Québec. J'ai fait un relevé partiel très rapide de ce qui s'est passé depuis six

mois et j'ai trouvé, croyez-le ou non, très rapidement, au-delà de 311 000 000 \$ d'investissements d'entreprises privées de haute technologie qui s'installent ou qui agrandissent leur exploitation. On peut penser à l'investissement de 90 000 000 \$ de IBM à Bromont ou encore à l'extension des activités de AES Data ou de la compagnie de logiciels Logo ou encore l'établissement de laboratoires de Bristol-Myers au Québec, les activités de Noranda, de Nouveler, d'Ingersoll-Rand, qui a transféré une usine de Cambridge, en Ontario, à Sherbrooke, une région que vous connaissez bien, M. le Président.

Donc, c'est faux. Les entreprises investissent dans le domaine de la haute technologie. Le plan d'action du gouvernement du Québec, les mesures contenues dans le discours inaugural sont destinés à faire en sorte que le Québec s'engage résolument sur la voie de l'avenir. C'est une question d'emplois, c'est une question d'avenir de nos jeunes. Des études ont été faites à plusieurs endroits dans le monde et démontrent qu'une société qui ne s'engage pas résolument dans le développement technologique perd des emplois. Car nous ne sommes pas les seuls à progresser; les autres pays se développent. D'ici un an, deux ans ou trois ans, si nous ne nous engageons pas résolument dans le domaine de la haute technologie, ce sont les autres qui viendront nous vendre leurs produits ici et nos entreprises du Québec ou du Canada continueront à fermer.

C'est donc une question d'emplois. Et à cet effet, nous avons décidé de mettre sur pied une table de concertation avec les divers agents socio-économiques, de façon à tenir compte de toutes les dimensions économiques, sociales ou culturelles de l'informatique, de façon qu'on examine ce plan extrêmement ambitieux de l'introduction des micro-ordinateurs dans les écoles, par exemple, ce qui permettra à nos jeunes de se préparer à l'avenir et également à nos entreprises et à nos installations de recherche de se développer.

Le gouvernement du Québec est sensible aux enjeux économiques, sociaux et culturels de la révolution technologique. C'est dès maintenant qu'il faut préparer l'avenir. Une société québécoise qui n'aurait pas résolument commencé à prendre le virage technologique risquerait un retard économique par la suite difficile à surmonter. Un Québec, envahi de toute façon par la technologie des autres pays, qui n'aurait pas prévu l'impact de l'informatisation, par exemple, sur le travail et la culture, se préparerait de graves déséquilibres sociaux et une aliénation culturelle croissante.

Dans cette perspective, le discours inaugural est un pari sur l'avenir, un pari

qu'il sera extrêmement difficile de relever dans le contexte fédéral actuel. Beaucoup de gens se demandent si un Québec indépendant serait viable. C'est la question inverse qu'il faut se poser: Est-ce qu'un Québec dépendant politiquement au sein de la fédération canadienne est viable? Quand on regarde les deux années qu'on vient de passer, alors que, d'Ottawa, on a saccagé l'économie du Québec avec des taux d'intérêt élevés, avec des coupures de paiements de transfert aux provinces, dont 73% ont été faites au Québec, on est obligé d'admettre que l'avenir du Québec ne se trouve certainement pas dans le régime fédéral.

Quand on regarde du côté du développement scientifique et technologique, dont dépend notre avenir économique et social, le pourcentage des fonds fédéraux qui sont investis au Québec on voit que le gouvernement fédéral investit en moyenne par habitant 68 \$ dans l'ensemble du Canada; il investit 98 \$ par personne dans la recherche et le développement en Ontario, mais seulement 40 \$ - deux fois moins - au Québec. Il y a à peu près 25 laboratoires fédéraux en Ontario; il y en a 3 au Québec. (17 h 30)

Dans le domaine des biotechnologies, il y a deux ans, on demandait au gouvernement fédéral une politique de développement parce qu'on a les ressources scientifiques et techniques pour se développer au Québec. En octobre dernier, le gouvernement du Québec adoptait son plan d'action des biotechnologies. On demandait à Ottawa un centre de biotechnologie à Montréal. Tout ce que le gouvernement fédéral a trouvé à faire, c'est d'investir, par la CDC, 50 000 000 \$ dans les biotechnologies à Allelix à Toronto. Dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, on fait 80% de la recherche et développement dans l'ensemble du Canada au Québec. On a une avance technologique. La loi des brevets fédérale à Ottawa met à terre systématiquement nos services de recherche et développement. Dans le domaine informatique, l'installation du Centre de communication nationale à Ottawa, les mesures incitatives du gouvernement fédéral ont constamment concentré l'industrie de l'informatique dans la région d'Ottawa.

Récemment, l'économiste montréalais Kimon Valaskakis disait ceci: On assimile un microélectronique aux télécommunications ou à la bureautique et on pense à quelques nouveaux produits. Cette approche du gouvernement fédéral est myope. Non seulement souffrons-nous de cette approche myope qui ne prend pas en compte toutes les dimensions de la révolution technologique en ce qu'elle peut avoir de bénéfique, en ce qu'elle doit être contrôlée en faveur des Québécois et des Québécoises, mais également nous sommes en face d'un profit,

d'un développement qui se fait uniquement et presque exclusivement en faveur de l'Ontario. La réponse d'un ministre fédéral est celle-ci: La Californie, avec 26 000 000 d'habitants, possède un centre d'excellence en microélectronique. Le Canada, avec ses 23 000 000 de citoyens, peut-il s'en permettre trois ou quatre? Voilà la logique de l'État fédéral centralisateur.

On a commencé à mettre les biotechnologies en Ontario. On a commencé à mettre la microélectronique et l'informatique en Ontario et on ne peut pas se permettre deux centres de développement. Pourtant, la Suède, la Finlande, la Norvège, beaucoup de pays dont la population est égale à celle du Québec ont développé de telles infrastructures de recherche parce qu'ils sont des pays souverains. Un Québec dépendant politiquement au sein de la fédération canadienne est-il viable quand on conçoit l'importance du développement de la technologie pour l'avenir d'une société? Je dis: Non. Je dis: Un Québec, au sein de la fédération canadienne, c'est un Québec entretenu. Un Québec indépendant, c'est un Québec entreprenant qui contrôle son avenir et son développement. Ma plus profonde conviction est que le Québec ne pourra prendre pleinement le virage technologique que s'il dispose de l'ensemble de ses outils politiques. Le développement de la science et de la technologie, c'est une question de nature largement internationale.

On exporte et on importe beaucoup. Les idées circulent vite entre les pays. Dans ce contexte d'un Québec ouvert sur le monde, d'un Québec tourné vers l'avenir, il est extrêmement dangereux d'être obligé de dépendre d'un autre gouvernement pour nos relations extérieures, surtout dans la perspective d'un développement économique et social qui exige la mobilisation de toutes les énergies.

Voilà pourquoi la souveraineté du Québec représente une urgence nationale. Précisément parce que le Québec doit prendre pleinement le virage technologique, parce qu'il doit le faire d'une façon qui nous ressemble, parce que la démocratisation de notre société en dépend, parce que l'avenir de la jeunesse et notre avenir national même en dépendent. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Gatineau et leader adjoint de l'Opposition.

M. Michel Gratton

M. Gratton: Merci, M. le Président. La première phrase du discours inaugural que nous a lu le premier ministre la semaine dernière se lisait comme suit: Aujourd'hui, nous sommes fièrement au début d'un temps nouveau. Pour affronter ce temps nouveau, le

premier ministre conviait l'Assemblée nationale à parler changements durant cette session. Le moins qu'on puisse dire, et le chef de l'Opposition l'a démontré clairement la semaine dernière, c'est que les seuls changements qu'on note dans le discours inaugural sont dans le vocabulaire. On parle des mêmes vieilleries, mais on utilise des mots nouveaux en s'imaginant que les Québécois n'y verront que du feu.

Le meilleur exemple, M. le Président, c'est lorsque le premier ministre nous parlait de changement de régime. Après avoir réaffirmé son intention de placer la question nationale au coeur du prochain rendez-vous électoral, il affirmait solennellement, et je cite: "Ce que nous en dirons, c'est que la voie de la lucidité et du réalisme passe par l'indépendance." Et l'orateur qui m'a précédé vient de parler de l'urgence nationale. Ne pensez-vous pas que c'est nouveau? Ne pensez-vous pas que c'est tout un changement et toute une trouvaille de la part du Parti québécois? C'est comme si le premier ministre et les péquistes avaient oublié que les Québécois ont déjà réglé cela et répondu à cette question au moins trois fois depuis dix ans. En 1970, à l'élection, résultat, sept députés péquistes. À l'élection de 1973, six députés péquistes, et au référendum de mai 1980, 60% de la population disait non à l'indépendance du Québec même si le Parti québécois a tenté de faire porter la question sur autre chose.

Le fait de parler de son option séparatiste en milieu de mandat n'est pas nouveau non plus pour le Parti québécois. Il a toujours fait cela, surtout depuis l'avènement de la stratégie étapiste en 1976. On en parle entre les élections, histoire de satisfaire les militants péquistes et on se défile à l'approche des élections. La promesse d'un référendum en 1976, la mise en veilleuse de l'option séparatiste en 1980 et, comme je le disais tantôt, même le référendum qui devait porter sur la question nationale a tourné au ridicule avec une question emberlificotée dont les Québécois n'ont pas été dupes, fort heureusement.

En fait, la seule nouveauté, c'est que le premier ministre a maintenant le courage passager d'utiliser le mot "indépendance" que lui et son acolyte, le fin stratège Doris Lussier, avaient banni de leur vocabulaire depuis 1976. Je dis que son courage est passager, parce que, comme plusieurs observateurs, je suis convaincu que le moment venu, lors de la prochaine élection, on ne parlera plus d'indépendance à moins, bien entendu, que le premier ministre ait décidé qu'il est fatigué du pouvoir et qu'il soit prêt à voir le Parti québécois anéanti à cette élection. Car on n'a qu'à constater les résultats du dernier sondage CROP ce matin pour s'en convaincre.

Comment imaginer que les Québécois

accepteraient de confier au premier ministre et à ses acolytes serviles du gouvernement le pouvoir de prendre seuls toutes les décisions dans tous les domaines quand, depuis six ans, ils se sont montrés incapables de s'occuper des domaines où ils avaient déjà juridiction? Le bilan du gouvernement péquiste depuis six ans est une série de crises: une crise économique qui, bien sûr, est réelle dans le monde mais qui est pire ici au Québec à cause des mauvais choix de priorités du gouvernement; une crise constitutionnelle qui a vu le Québec perdre son droit de veto qu'il avait pourtant déjà exercé; une crise dans les finances publiques qu'on a tenté de mettre sur le dos des employés du secteur public; une crise sociale qui a été engendrée par la mauvaise foi du gouvernement dans ses négociations avec ses employés sans parler, bien sûr, de la moralité publique qui - c'est le moins qu'on puisse dire - en prend pour son rhume ces jours-ci. Bref, un constat d'échec sur toute la ligne et ils nous proposent comme solution de leur donner la chance de faire pire! Les Québécois ne marcheront pas. Ils ont déjà dit non en 1980.

Le comble du ridicule, c'est lorsque les péquistes nous disent: On posera la question clairement la prochaine fois. Parce que, voyez-vous, si les Québécois ont refusé à 60% de s'associer à leur démarche au référendum, c'est parce que la question n'était pas assez claire! C'est aussi ridicule que cela. Les péquistes, un peu comme le faisait le premier ministre la semaine dernière à l'endroit de ses six députés d'avant 1976, accusent maintenant leur propre gouvernement de ne pas avoir posé la bonne question au référendum de mai 1980. Non, la vraie raison qui amène le premier ministre à parler d'indépendance maintenant et à promettre de faire porter la prochaine élection là-dessus, c'est plutôt pour tenter d'amadouer ses anciens alliés du secteur public, notamment les enseignants. On voudrait leur rappeler qu'ils servent la même cause, malgré la loi 111. Je suis sûr que le premier ministre, fidèle à son habitude, trouvera un prétexte, une excuse pour faire porter la prochaine élection sur autre chose. Si, par hasard, lui-même était sincère et les porte-parole du parti...

(17 h 40)

On trouvait dans les journaux de fin de semaine la citation suivante: "René Lévesque a souligné que l'indépendance du Québec lui apparaissait plus que jamais le moyen de sortir le Québec de la crise économique." Le vice-président du Parti québécois, M. Sylvain Simard, enchaînait: "Plus nous retardons l'échéance de l'indépendance, plus nous retardons la vraie relance, celle qui mettra le Québec au diapason du monde." Le ministre délégué à la Science et à la Technologie vient de nous parler de l'urgence nationale. S'il est vrai que nous nous

sortirons de la crise avec l'indépendance, faites-la tout de suite, votre élection sur l'indépendance, et on verra si les Québécois veulent de votre salade.

Au contraire, relancer le débat constitutionnel maintenant, c'est répéter la même erreur qui nous a mis dans la situation précaire actuelle. Une des principales causes de nos malheurs, c'est l'effet négatif sur les investissements et les emplois qu'a engendré l'instabilité politique qui règne depuis l'élection du Parti québécois en 1976.

Le premier ministre l'a presque reconnu lui-même, au début de son discours inaugural, lorsqu'en parlant des questions économiques de l'heure il a dit - je cite - "Qu'il commande le changement dans les priorités, dans les attitudes, dans les comportements, ce virage, le gouvernement est déterminé à s'y engager à fond. Les orientations très concrètes que nous avons définies et que je vais décrire sont toutes dirigées vers deux objectifs fondamentaux: la croissance de l'emploi et la croissance des investissements, la deuxième favorisant un support essentiel à la première."

On voit bien là la preuve que le premier ministre sait utiliser les belles phrases et qu'il est très habile à jouer sur les mots, car en relisant cette phrase, on serait porté à croire que le gouvernement entend enfin changer ses priorités, ses attitudes, ses comportements. Pourtant, il nous propose toujours la même vieille salade, c'est-à-dire l'indépendance. On doit donc conclure que, pour le gouvernement, ce sont les citoyens qui devront changer leurs priorités, leurs attitudes, leurs comportements et accepter, de guerre lasse, l'objectif séparatiste du gouvernement.

M. le Président, c'est d'ailleurs cette même phrase qui est pleine de vérité en ce qui a trait à la politique linguistique du gouvernement. S'il y a un domaine où les attitudes et les comportements du gouvernement ont eu un effet néfaste sur les investissements et, donc, les emplois, c'est bien dans l'application de la loi 101. Je n'en veux, pour preuve plus récente, que l'annonce, samedi dernier, par la Banque Royale, du déménagement de 185 employés spécialisés en systèmes informatiques de Montréal à Toronto. Je cite ici un extrait du journal La Presse, du 26 mars: "Un des motifs expliquant le déménagement vers Toronto est la difficulté grandissante d'attirer au Québec de tels spécialistes à cause des impôts élevés sur le revenu, a indiqué M. Doyle. Les gens sont hésitants à venir s'établir au Québec à cause, en outre, de possibles difficultés d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, a-t-il ajouté." Inutile de dire qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé. C'est par centaines que les compagnies ont quitté le Québec depuis 1976, entraînant avec elles des milliers d'emplois. Les

résultats du recensement décennal de 1981 sont d'ailleurs très éloquentes: entre 1976 et 1981, nous avons subi une perte nette de 140 000 personnes, dont 106 310 anglophones, c'est-à-dire 13% de la population anglophone. Je vois déjà les députés péquistes dire: Bon débarras! Ils sont partis vers d'autres provinces canadiennes, souvent à cause des politiques du gouvernement; ils ne sont pas remplacés par d'autres pour les mêmes raisons et ils partent avec leurs emplois.

Est-ce que c'est cela que nous voulons offrir à nos jeunes? Un Québec où la population et l'économie sont en décroissance, où nos gradués doivent s'expatrier pour trouver un emploi? Que dire des intentions de la majorité des étudiants anglophones de quitter le Québec à la fin de leurs études? Est-ce là la façon de bâtir l'avenir de notre province? Dans un monde de plus en plus compétitif, où l'on se doit d'exceller pour réussir, est-ce que le Québec peut se permettre de perdre ses ressources humaines les mieux qualifiées, quelle que soit la langue qu'elles parlent.

Donc, je répète que, s'il y a un domaine où le gouvernement a contribué lui-même à l'affaiblissement du Québec par des attitudes et des comportements revancharde et mal choisis, c'est bien dans sa politique linguistique. C'est donc là que nous étions en droit d'attendre les changements dont parlait le premier ministre dans son discours inaugural. Pourtant, on n'y retrouve pas un seul mot sur le sujet, pas plus d'ailleurs qu'au sujet des minorités ethniques; pas un traître mot dans le discours inaugural. Pourtant, le ministre responsable de l'application de la loi 101 reconnaît lui-même qu'il est devenu nécessaire de corriger ce qu'il a appelé "les erreurs et les excès de la loi 101". Il le dit, mais il ne le fait pas. En cela, il est d'ailleurs à l'image du premier ministre qui invitait la communauté anglophone à un dialogue franc et ouvert il n'y a pas si longtemps, pour reprendre ses propos les plus vindicatifs peu de temps après.

Tout le monde reconnaît, la majorité des Québécois francophones incluse, que des amendements s'imposent à certains éléments de la loi 101, ce qui ne signifie aucunement qu'on en réclame l'abolition pure et simple. Alliance Québec, l'organisme qui est devenu le principal porte-parole de la communauté anglophone au Québec, a toujours accepté les mesures visant à protéger la langue et la culture françaises au Québec et n'a jamais refusé que l'on accorde la primauté au français. Il s'oppose cependant, comme une majorité de francophones, à ce que cela se fasse au détriment des droits des anglophones, comme c'est malheureusement devenu le cas dans plusieurs domaines depuis l'adoption de la loi 101.

Le cas de l'hôpital St. Mary's en est le plus récent, sinon le plus triste exemple. Après une enquête que Lysiane Gagnon a qualifiée de croisade embarrassante, la Commission de surveillance de la langue française a conclu que, parce qu'une patiente avait soi-disant été soignée par des infirmières qui ne parlaient pas français pendant 34% du temps, l'hôpital avait violé la loi 101. De l'avis de beaucoup de gens, cette décision de la commission va à l'encontre de l'esprit même de la loi 101 puisque c'est là exiger le bilinguisme individuel plutôt qu'institutionnel. Cela veut dire que 100% du personnel doit être bilingue. Ce sera peut-être possible avec la prochaine génération puisque les jeunes anglophones sont de plus en plus bilingues. Mais que doit-on faire des adultes qui ne parlent pas français? Les congédier?

M. Tardif: Qu'ils l'apprennent.

M. Gratton: Le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur dit: Qu'ils l'apprennent!

M. Tardif: Oui.

M. Gratton: Est-ce que les recycler pendant trois ans aux frais de l'État alors qu'on coupe dans les dépenses des hôpitaux est la solution que préconise le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur? Manifestement, cette décision dans le cas de l'hôpital St. Mary's va également à rencontre de la garantie donnée aux anglophones quant à leurs institutions. On se rappellera que le premier ministre a dû imposer une résolution dans ce sens à son congrès dans un référendum interne. Le ministre de l'Habitation s'est couché à terre comme les autres devant le premier ministre et pourtant la commission vient de faire fi de cette garantie dans son jugement.

Il y a lieu également de s'interroger sur les résultats de cette décision sur la qualité des soins offerts par St. Mary's et d'autres institutions anglophones. L'enquête que poursuit l'Office de la langue française dans les hôpitaux anglophones de Montréal n'est pas de nature à les améliorer ni améliorer le climat de travail des professionnels qui doivent fournir les services aux patients dans des conditions parfois très délicates.

Ce qui est plus ridicule, M. le Président, c'est que, pendant qu'on coupe dans les divers services aux clients, on dépense au moins 20 000 \$ pour de telles enquêtes. Le gouvernement ne peut pas non plus se disculper en blâmant les responsables de la commission ou de l'office de faire du zèle. Il s'agit de scruter les commentaires de l'ex-président de la commission, M. Maurice Forget, pour comprendre que c'est l'actuel

ministre de l'Éducation, alors qu'il était ministre responsable de la commission, qui a exercé des pressions pour assurer que celle-ci adopte une attitude plus agressive à l'endroit des anglophones.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est servi à souhait par le nouveau président Raymond Cholette qui, comme l'écrivait Lysiane Gagnon, "semble se croire encore à l'époque du bill 63 et laisse la commission prendre l'allure d'un groupe de croisés d'autant plus sujet à caution qu'il se trouve investi de l'autorité étatique."

Ce qui est pire, c'est que le ministre présentement responsable de l'application de la Charte de la langue française, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, celui qui devait ramener les choses à la raison, ne semble trouver là rien d'anormal. Il se contente de faire de belles déclarations du genre: Les anglophones doivent se sentir chez eux au Québec, sans jamais indiquer comment il entend en arriver là concrètement. Lui qui était un des rares péquistes à avoir un peu de crédibilité dans les communautés non francophones, lorsqu'il a été nommé responsable du dossier en septembre 1982, avait pour mandat d'évaluer en profondeur la charte et ses effets et de faire rapport au cabinet des ministres avant la fin de 1982. En décembre, il nous déclarait, ici à l'Assemblée nationale, sur les amendements à la loi 101: J'ai l'intention de faire rapport à cette Chambre au printemps prochain.

(17 h 50)

Nous sommes maintenant au printemps et aucun changement n'a encore été annoncé. Pire, il annonce, pour l'automne seulement, la tenue d'une commission parlementaire sur le sujet. Il y a même lieu de se demander si cet engagement lie vraiment le gouvernement puisque le premier ministre ne l'a même pas évoqué dans son discours inaugural.

Si cette commission devait réellement avoir lieu, il faudrait que ce soit dès maintenant. Autrement, il faudra conclure que, malgré les beaux discours du ministre, rien n'a changé depuis qu'il a remplacé le député de Bourget et que, manifestement, son mandat n'est pas de corriger les erreurs et les excès de la loi 101, mais bien de retarder les changements qui s'imposent au moins jusqu'à la prochaine élection en donnant l'impression aux non francophones de vouloir faire quelque chose.

J'ai parlé de l'hôpital St. Mary's, je pourrais énumérer une liste interminable de cas où les décisions tatillonnes et ridicules de la commission ou de l'office viennent non seulement brimer les droits de certains citoyens, mais également découragent les investissements dont nous avons pourtant besoin pour créer des emplois.

Je ne citerai, à titre d'exemple, que ces manuels préparés par l'Office de la

langue française où on invite les entreprises à se donner des modèles de francisation qui incluent la fourniture en français seulement de la documentation à l'intention de compagnies à l'extérieur du Canada.

M. Tardif: Ah!

M. Gratton: Le ministre de l'Habitation dit: Ah! Comme si les Américains étaient comme le ministre, pour se plier à la volonté d'un gouvernement qui dit vouloir attirer les investissements et créer des emplois.

Au moment où on coupe partout, on dépense une petite fortune à faire des enquêtes, à envoyer des contraventions et même à motiver des groupes comme l'Impératif français, à Aylmer, dans l'Outaouais, à prendre les choses en main en préconisant le boycottage des commerçants qui ne se conforment pas à la loi. Avec tout cela, on nous parle de changer nos priorités, nos attitudes, nos comportements pour améliorer la croissance des investissements et des emplois. Je dis, M. le Président, foutaise.

Mr Speaker, I shall be blunt. I will not believe the Premier is sincere, even serious about promoting investments to create jobs until he states clearly how he intends to correct the errors and excesses of Bill 101, which are among the main reasons for our recent losses in investments and job opportunities. How can the Premier expect to promote confidence in our economy when his government's own linguistic policies have already led to the departure of hundreds of businesses, along with 140 000 Québec citizens, between 1976 and 1981, 75% of which were Anglophones who moved elsewhere along with their jobs? How can the Premier remain unmoved by the intentions of a majority of our young Anglophone students who feel they will need to leave Québec to seek a better future? At the time when Québec is faced with many problems, can the Premier not recognize that all Québec citizens, irrespective of their ethnic or linguistic origins, can make a contribution to build a dynamic society provided they are allowed to live with the dignity and security which all citizens should enjoy?

M. le Président, il est vrai que les Québécois ont toujours été généreux et réceptifs à l'égard des minorités. Avec raison d'ailleurs, parce que nous avons toujours ressenti, si nous ne le comprenons pas toujours, que nous pouvions devenir meilleurs, nous améliorer au contact de ceux qui sont différents de nous. Malheureusement, le gouvernement actuel, avec son nationalisme défensif et revancharde, embarrasse une majorité de nos concitoyens, francophones, anglophones ou allophones, qui ne demandent

qu'à travailler ensemble à bâtir un Québec plus tolérant, plus généreux, plus réceptif.

Le dernier discours inaugural n'annonce malheureusement absolument rien qui irait dans ce sens. Au contraire, il reste complètement muet sur le rôle que pourraient jouer les communautés minoritaires au début de ce que le premier ministre a qualifié de "ce temps nouveau". Comme quoi, avec le Parti québécois, plus ça change, plus c'est pareil!

La Presse écrivait récemment, en parlant du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, ce qui suit et je cite: "Le ministre reconnaît que cette volonté politique du gouvernement Lévesque de conquérir la confiance du milieu anglophone constitue une patate chaude, en ajoutant implicitement qu'on ne règle pas les problèmes en adoptant la tactique de la fuite en avant. Nous sommes capables d'y arriver et de relever ce défi, a-t-il souligné. Ce sera la seule façon de démontrer la capacité du Québec de devenir un véritable pays civilisé. Si nous sommes incapables d'y arriver et si le gouvernement n'est pas d'accord avec moi, j'aime mieux me faire battre dans mon comté."

Si on peut interpréter le silence sur le sujet dans ce discours inaugural, j'ai nettement l'impression que la seule consolation que le ministre aura sera de voir plusieurs de ses collègues battus avec lui aux prochaines élections. Nonobstant les beaux discours qu'ils nous tiennent et qu'ils ne manqueront pas de continuer de tenir, surtout à l'approche des élections, compte tenu de leur comportement, de leurs attitudes et de leurs actes à l'égard des membres des communautés anglophone et ethnique, cette défaite, Us l'auront bien méritée.

En revanche, je dirai que je suis extrêmement fier de faire partie d'un parti politique, d'une députation qui compte dans ses rangs des collègues d'origine grecque, italienne, libanaise, hollandaise, juive, écossaise, britannique et irlandaise; bref, une députation qui est à l'image de la société québécoise. S'il nous était donné, un jour, de faire campagne électorale contre ce parti, c'est en plaidant encore une fois un Québec pour tout le monde, un Québec où tous les citoyens du Québec, quelle que soit leur origine ethnique, quelle que soit la langue qu'ils parlent, seraient les bienvenus dans le parti, bienvenus dans la société québécoise.

Motion de censure

En conséquence, M. le Président, vous me permettez, en invoquant l'article 24.3 de notre règlement, de proposer la motion suivante: Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son refus de corriger les erreurs et les excès

de la loi 101 ainsi que les méthodes abusives employées par les organismes chargés de son application qui, en plus de créer des injustices réelles pour plusieurs citoyens et institutions, contribuent à engendrer un climat défavorable aux investissements et à la création d'emplois dont le Québec a pourtant un urgent besoin.

Vous me permettez de relire la motion en anglais, M. le Président. I move that the Assembly severely blame the PQ Government for its refusal to eliminate the errors and excesses contained in Bill 101 as well as the abusive methods used by Government agencies responsible for its application, which not only cause real prejudice to many citizens and institutions but also contribute to create an unfavorable climate for investment and job creation of which Québec has an urgent need.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Au départ, je voudrais aviser que cette motion est reçue. Je donne la parole au député de Fabre.

M. Leduc (Fabre): Merci, M. le Président. Je demanderais la suspension du débat.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension des débats est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Brassard: Suspension de nos travaux jusqu'à 20 heures, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 59)

(Reprise de la séance à 20 h 09)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! Vous pouvez vous asseoir. Nous reprenons le débat sur le message inaugural et la parole est au député de Fabre.

M. Michel Leduc

M. Leduc (Fabre): Merci, M. le Président. Dans son discours inaugural, le premier ministre a accordé une place importante à l'éducation, plus précisément au rôle moteur que devra jouer l'éducation pour amener le Québec à mieux faire face aux défis de ce qu'on appelle déjà les temps nouveaux. Nous ne sommes qu'au début de

ces temps nouveaux, mais c'est parce que nous ne sommes qu'au début qu'il est temps de prendre les virages nécessaires pour ne pas être en retard d'une génération par rapport à la société de demain. Ce message a été quelque peu ridiculisé jusqu'à maintenant, par l'Opposition libérale, mais il ne faut pas s'en surprendre autrement puisqu'elle ne comprend rien à ce message. Et ce n'est pas étonnant quand on sait que ce parti qui est en face de nous est beaucoup plus tourné vers le passé que vers l'avenir et qu'il poursuit sans cesse une seule stratégie, celle de faire oeuvre de démagogie.

Je voudrais apporter un témoignage autre que le mien et qui est celui d'un militant libéral - témoignage qui a paru dans la Presse du mois de février - qui dit ceci, au sujet de l'Opposition libérale: "À l'affût d'aubaines électorales, l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale refuse donc de faire l'indispensable distinction entre le discours aux électeurs et la nécessité de sortir le Québec d'une des plus graves crises de son histoire." Et un peu plus loin, il ajoute: "Sûr d'une prochaine victoire à crédit, il se contente de lancer des slogans simplistes et de s'adonner à une dénonciation en règle des responsables de tous nos maux. Il avance des solutions qui, tout compte fait, ne sont que des lucidités tardives et qui témoignent d'un profond mépris de l'intelligence populaire." C'est précisément ce que nous disons de l'Opposition libérale qui est en face de nous et qui, encore une fois, n'a rien compris au message inaugural.

Quant à moi, je me réjouis de la volonté politique clairement exprimée dans le discours inaugural de conduire le Québec vers cette société nouvelle, celle de l'an 2000, avec les moyens dont nous disposons déjà, à la condition de faire les choix politiques qui s'imposent dès maintenant, à la condition de faire preuve d'audace, de témérité même et bien sûr, de vitalité. Le leadership nécessaire dans les circonstances, c'est au premier chef l'affaire de l'État. Il n'y a rien de nouveau, car à chaque fois que des changements sociaux importants s'imposent, il appartient à l'État de faire preuve de leadership.

Le gouvernement doit prendre toutes ses responsabilités comme ce fut le cas il y a une vingtaine d'années, au moment de la révolution tranquille, à cette époque où, collectivement, on sentait la nécessité de s'orienter vers des changements importants en dotant le Québec d'instruments de premier plan pour franchir le pont qui nous séparait des sociétés modernes. À l'époque, l'un des secteurs les plus concernés fut précisément celui de l'éducation parce que l'éducation est à la source de toute réforme sociale d'importance. L'éducation, dans les années soixante, devint un vaste chantier où, en l'espace d'une décennie, le Québec se

donna un ministère de l'Éducation, des maisons d'enseignement, des professeurs, des collèges, des universités, des centres de recherche, des instruments pédagogiques et, bien sûr, une philosophie de l'éducation axée sur la polyvalence, la compétence, l'adaptation à la société industrielle et l'accessibilité aux études pour tous les jeunes du Québec. Ce fut dans les années soixante une période de mutation profonde et difficile par moments, que nous avons traversée avec succès puisque nous possédons aujourd'hui un système d'éducation dont nous sommes fiers et qui fait l'envie de plusieurs états modernes.

Il ne s'agit donc pas de tout reprendre à zéro puisque l'édifice est construit, puisque les matériaux sont bons, puisque le personnel oeuvrant dans l'éducation est compétent, puisque la philosophie de base, axée sur une formation polyvalente et sur l'accessibilité des jeunes aux études, est toujours d'actualité. Il s'agit plutôt de se situer dans cette continuité pour accomplir les transformations nécessaires en vue d'une adaptation plus poussée de notre système d'éducation pour mieux envisager l'avenir.

Le virage a commencé depuis que le Parti québécois est au pouvoir. Il n'est pas inutile de rappeler les plans d'action que le gouvernement s'est donnés depuis 1976. Au centre de son action, on trouve l'énoncé de politique et le plan d'action appelé L'école québécoise, qui expose à larges traits les objectifs de renouveau scolaire, la pédagogie et la participation des agents de l'éducation, dont les parents. On trouve également un énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible, appelé L'école s'adapte à son milieu, qui propose avant tout l'adaptation des écoles aux besoins de ces milieux dans un souci de réduire les écarts sociaux et d'ainsi augmenter l'égalité des chances pour les jeunes de tous les milieux.

Il y eut aussi, il faut le rappeler, un plan d'action, une politique touchant l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage qui proposait de prévenir l'inadaptation scolaire en agissant sur les causes mêmes de l'inadaptation. Pour les collèges, il y eut un livre blanc, Les collèges du Québec, nouvelle étape, qui articule de nouveaux rôles pour les collèges dont celui d'un engagement plus vigoureux dans l'essor technologique du Québec et, notamment, dans le domaine de la recherche scientifique.

Voilà, M. le Président, quatre plans d'action nettement définis, qui s'imposaient dans la continuité des grandes idées, basés sur la démocratisation, la polyvalence, la formation, et l'accessibilité des jeunes à un enseignement adapté à leurs besoins. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une période d'application et de consolidation des propositions contenues dans ces divers plans d'action. C'est ainsi que nous assistons

présentement à l'application des nouveaux régimes pédagogiques au préscolaire, au primaire et au secondaire. C'est ainsi que, dans nos écoles, on assiste au développement d'une nouvelle forme d'organisation basée sur la formule du titulariat, du groupe-classe, de la famille à l'intérieur des écoles.

Ce sont des formes d'organisation qu'on met en place présentement pour le bien-être de l'élève, afin de faire de l'école un milieu de vie agréable et personnalisé. Un virage s'imposait donc pour que l'élève devienne la préoccupation centrale de toutes nos politiques, l'élément clé en fonction duquel tout le reste doit s'organiser, tout le reste doit exister.

Ce virage, M. le Président, il est donc en cours et les mesures contenues dans les plans d'action sont en voie d'application, mais il faut poursuivre le travail commencé par une consolidation et une extension de la formation générale et des apprentissages fondamentaux; par une meilleure identification des difficultés d'apprentissage; par un meilleur soutien aux élèves en difficulté; par une amélioration des taux de passage du primaire jusqu'à l'universitaire; par une meilleure accessibilité à l'enseignement collégial et universitaire et par une élimination des barrières sexistes et socio-économiques qui perdurent encore en dépit des efforts faits.

C'est dans cette voie, M. le Président, que la volonté politique doit être claire et que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour achever les efforts entrepris depuis 1976. Mais à cela viennent s'ajouter maintenant d'autres impératifs, d'autres besoins reliés à la crise économique et à la mutation technologique qui n'est pas, comme on le sait, étrangère à la crise, des changements aussi reliés au rôle de l'État, à la centralisation nécessaire à une époque, mais de plus en plus contestée et contestable aujourd'hui; des changements reliés aussi à l'émergence de valeurs et de comportements nouveaux. C'est pourquoi il faut se réjouir de voir apparaître dans le discours inaugural les orientations nouvelles que compte effectuer le gouvernement dès cette année.

On nous dit de plus en plus qu'il faut continuer à investir dans l'éducation. On nous dit: Cessez de couper dans l'éducation. M. le Président, le gouvernement n'a jamais dit qu'il cesserait d'investir dans l'éducation. Il a dit, au contraire, qu'il se donnerait un certain nombre de priorités et je vais vous en donner quelques-unes qui ont été décidées récemment.
(20 h 20)

Pour 1983-1984, plus de 27 000 000 \$ seront consacrés pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. C'est une priorité pour combattre les effets de la crise chez les jeunes. L'Opposition pourrait au moins reconnaître les efforts faits par le

gouvernement dans ce domaine, les efforts pour cette année, encore une fois, un ensemble de mesures qui accéléreront les changements projetés dans le domaine, encore une fois, de l'enseignement professionnel. Dès septembre 1983, 10 000 000 \$ seront consacrés à la modernisation des équipements techniques en usage dans l'enseignement des programmes d'électromécanique, de machinerie-outillage, au secondaire. 1 000 000 \$ seront consacrés au recyclage en formation professionnelle pour 1000 enseignants.

Au niveau collégial, le ministère de l'Éducation favorisera le développement des programmes professionnels des secteurs de pointe et il autorisera, à cet effet, certains collèges à offrir l'enseignement spécialisé qu'ils ne dispensent pas jusqu'à maintenant. Dès septembre 1983, sept nouveaux établissements au Québec offriront l'informatique. Trois nouveaux établissements introduiront l'électronique. Deux nouveaux établissements introduiront la technologie des systèmes, c'est-à-dire des cours qui seront donnés en fonction de techniciens en informatique et en électronique. Il y aura, de plus, des bourses pour 175 000 \$ pour inciter les jeunes à s'inscrire à des programmes de mécanique du bâtiment et de technologie de la mécanique, deux autres programmes d'avenir.

Des décisions sont donc prises, M. le Président, dès maintenant pour faire face à des problèmes urgents. Ce sont des investissements importants, je le répète.

Parmi les projets énoncés dans le discours inaugural, il faut se réjouir que le gouvernement maintienne sa ferme intention de procéder à la restructuration scolaire. Ce projet déposé en juin 1982 dans l'énoncé de politique L'école, une école communautaire et responsable, projet qui se traduira bientôt en loi, entend redonner aux communautés locales, c'est-à-dire aux quartiers et aux paroisses, toute leur importance en impliquant la population, en particulier les parents, dans les prises de décisions touchant l'éducation de leurs enfants.

Touchant aussi le rôle et la vocation des écoles dans leur milieu, l'école deviendra véritablement et pleinement responsable en tant que milieu d'éducation lorsque les parents s'impliqueront aux côtés des enseignants, aux côtés des professionnels qui oeuvrent dans les écoles.

Un double objectif est donc visé par cette réforme: premièrement, améliorer le milieu éducatif que constitue l'école et ce, pour le bien-être de l'enfant, du jeune au secondaire, en confiant aux agents de l'éducation, dont les parents, des responsabilités précises au sein de l'école; deuxièmement, rapprocher les citoyens de leur école afin que celle-ci soit pleinement au service des besoins communautaires du

milieu. Voilà rapidement esquissés les éléments centraux de la réforme. C'est à cette condition que nous parviendrons à renouveler et à consolider les commissions scolaires en partant de la base qui constituent les écoles et en formant les commissions scolaires dont la préoccupation première sera d'être au service des écoles et des besoins éducatifs des jeunes. Si, comme on le dit, l'école est au service des élèves, il faut que notre système soit orienté vers l'école, là où se fait l'éducation et l'apprentissage des jeunes.

Il faut se réjouir également de la volonté exprimée de recentrer le ministère de l'Éducation sur sa mission propre, de la cure d'amaigrissement qu'on annonce pour lui, de la décentralisation de certaines fonctions en direction des communautés locales, de la volonté d'en arriver à un véritable système au sein duquel le partage des pouvoirs se fera à la satisfaction de tous les partenaires de l'éducation.

La formation professionnelle des jeunes constitue un autre dossier majeur pour le gouvernement. Là aussi, une longue consultation a permis de dégager des consensus importants et des orientations nouvelles. On sait que la formation professionnelle a été au centre de la réforme scolaire des années soixante, à titre d'enjeu de première importance, mais au plan aussi du réaménagement institutionnel. Nos écoles de métier, nos instituts de technologie ont été intégrés aux écoles secondaires polyvalentes et aux cégeps; on voulait ainsi promouvoir l'accès des jeunes à des formations plus larges et plus polyvalentes. On voulait aussi doter le Québec d'un système d'éducation accordé aux exigences de la société moderne au moment où toutes les sociétés occidentales étaient fortement secouées par l'exploit du Spoutnik. L'objectif, à l'époque, était d'accroître considérablement le nombre de jeunes qualifiés pour faire face au monde du travail, convaincus que nous étions que la clé de notre développement reposait en grande partie sur la formation professionnelle des jeunes.

Aujourd'hui, à une époque où le Spoutnik est déjà considéré comme une pièce d'antiquité, tout le monde reconnaît la nécessité de repenser le secteur de la formation professionnelle des jeunes préparée dans les années soixante. On sait aujourd'hui qu'il importe d'assurer une solide formation générale à ceux et celles qui se destinent à l'exercice d'un métier ou d'une technique car une telle formation permettra aux jeunes, à différents moments de leur vie, de se recycler et de s'adapter aux changements d'un marché de l'emploi en constante évolution sous l'effet des nouvelles technologies.

Par ailleurs, les cours de formation

générale doivent intégrer la technologie au même titre que d'autres cours, car la culture d'aujourd'hui est imprégnée d'une dimension technologique qu'on ne peut ignorer. Il faut aujourd'hui prévoir, dans nos institutions, une formation professionnelle et technique de base qui permettra à nos jeunes d'acquérir par la suite des formations spécialisées au cégep et à l'université, dont les plus importantes nous sont indiquées dans *Le virage technologique*.

Ce sont là des choix fondamentaux exprimés par le gouvernement dont il faut se réjouir, car ils conduiront à une modernisation de nos équipements scolaires, à une concertation plus étroite en région entre le monde scolaire et le monde du travail, à une révision de la carte des options professionnelles, à des stages en entreprise pour les maîtres et les élèves, à la création de centres spécialisés au niveau collégial et à une accessibilité plus grande de nos jeunes du secondaire à un enseignement de niveaux collégial et universitaire.

C'est là un virage important pour un secteur qui demeure, comme dans les années soixante, au centre des préoccupations du ministère de l'Éducation. Les préoccupations se retrouveront également dans le nouveau régime pédagogique du collégial qui doit paraître prochainement. Il faut se réjouir de voir naître aussi la volonté gouvernementale clairement exprimée de donner suite à la formation professionnelle des adultes, qui s'impose autant que la formation professionnelle des jeunes.
(20 h 30)

On sait que le recyclage dans le domaine de la formation des adultes constitue une réponse importante au chômage actuel et à venir, relié à la mutation technologique que connaît le monde de l'emploi. On sait que, dans la mutation en cours, un des secteurs les plus touchés dans un proche avenir sera celui des services, des bureaux, des banques et des commerces, là où est concentrée la main-d'oeuvre féminine qui occupe 80% des emplois dans ce seul secteur. C'est pourquoi les programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage demeurent une question cruciale pour les employés, en particulier dans ce secteur, pour éviter la marginalisation qui guette les employés non préparés à effectuer des tâches reliées à une formation plus spécialisée.

Nous attendons aussi, bien sûr, les suites qui seront données au rapport de la commission Jean, puisque c'est à l'intérieur d'une politique globale de l'éducation des adultes que doit, à mon point de vue, s'articuler la formation professionnelle des adultes, car tout programme de formation spécialisée pour les adultes devrait être accompagné d'un programme de formation de base et d'un réseau, dans chaque région, de

services d'accueil et d'orientation pour les adultes, sans oublier les programmes d'éducation populaire dans nos écoles.

Si nous voulons atteindre la population dans son ensemble - et c'est l'objectif visé par le rapport de la commission Jean - si nous voulons répondre aux multiples besoins de l'adulte qui désire suivre des cours pour compléter ses études, pour se cultiver et pour se spécialiser, il faudra que le gouvernement accouche, un jour, de sa politique d'ensemble sur l'éducatif des adultes. Notre système d'éducation est encore trop relié, au Québec, à la notion de jeunes, alors que la société moderne, à travers ses exigences culturelles, impose à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, d'être dans une situation de recyclage et de rattrapage permanents.

Parler de l'éducation des adultes, c'est moins spectaculaire que de parler de l'achat et de l'implantation des ordinateurs dans nos écoles dont 40 000 seront implantés dans nos écoles d'ici cinq ans. Pourtant, là aussi il y a complémentarité dans les décisions, car ces ordinateurs dont on parle tant constitueront des outils d'enseignement devenus indispensables dans cette phase de mutation technologique à laquelle on est confronté. On sait que le secteur de l'informatique connaît un développement accéléré dont l'impact économique, social et culturel est destiné à s'accroître. On ne peut, là non plus, tirer de l'arrière comme société, à moins de vouloir rater la révolution technologique en cours. Aux États-Unis, pour donner un seul exemple, en 1985, 50% des élèves des écoles seront touchés par l'ordinateur dans les écoles. Le gouvernement du Québec a le devoir d'équiper nos écoles de ces instruments pour qu'ils servent au développement pédagogique des élèves comme outils d'apprentissage au service des maîtres et des élèves, y compris les adultes qui s'inscriront aux cours d'éducation permanente. Et il est heureux de constater que le ministère de l'Éducation est déjà prêt à passer à l'offensive dans ce domaine puisqu'un plan d'action a été annoncé, qui s'étend de la familiarisation accessible au plus grand nombre d'élèves, jusqu'à la spécialisation la plus avancée.

Dans ce système scolaire qui évolue sans cesse et qui est en voie de prendre des virages indispensables, il ne faudrait pas perdre de vue le pourquoi de notre système d'éducation qui est au service de la société, c'est-à-dire de ses citoyens qui ont parfois beaucoup de mal à s'y retrouver dans tous ces changements qui affectent l'école depuis les années soixante. C'est pourquoi l'humanisation du système scolaire doit être une priorité du gouvernement. Humaniser pour faire en sorte que notre système réponde davantage aux multiples besoins de la société, trouve des solutions aux problèmes d'apprentissage, d'adaptation et de

développement personnel de nos jeunes et des adultes qui acceptent le retour à l'école.

L'humanisation passe par une participation et une responsabilisation accrues des parents et des citoyens en général à la vie de l'école, par une participation à son projet éducatif et au rôle communautaire de l'école. Cette exigence d'humanisation passe aussi par une responsabilisation réelle des élèves et des étudiants à la vie de leur institution. C'est pourquoi il faut se réjouir de la décision du ministère de l'Éducation de faire de nos étudiants des partenaires à part entière à l'intérieur de nos écoles et à l'intérieur de nos collèges. Nos élèves, nos étudiants participeront à la responsabilité des services éducatifs qui leur sont destinés, tant personnels que complémentaires. Ainsi, dans les écoles secondaires, ils auront leur conseil étudiant, ils siégeront au conseil de l'école, alors que le nouveau régime pédagogique du collégial affirmera et dégagera les droits et responsabilités des étudiants du secteur collégial. De plus, de nouvelles dispositions assureront la reconnaissance de leurs associations, garantiront à celles-ci un financement stable et leur accorderont une responsabilité appropriée dans la gestion de leurs services sportifs et socioculturels.

Je pense qu'il s'agit là d'initiatives non seulement louables, mais nécessaires et dont l'Opposition pourrait également se réjouir si, encore une fois, elle était un peu plus positive dans ses prises de position.

Je termine en disant que le ministère de l'Éducation a beaucoup de pain sur la planche pour les années à venir parce que, encore une fois, l'éducation a un rôle moteur à jouer pour préparer avec succès les conditions de l'avenir, en participant aux efforts entrepris dans tous les ministères pour effectuer les virages qui s'imposent pour nous faire avancer collectivement vers l'avenir avec la confiance d'un peuple qui s'apprête à prendre la place qui lui revient parmi les nations de la terre. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Reed Scowen

M. Scowen: Merci, M. le Président. J'ai essayé de dégager le ton, la nature du fond de ce discours inaugural et j'étais porté à croire que l'idée de base, c'est que le gouvernement du Parti québécois n'aime plus la population du Québec. Il manifeste partout dans ce discours inaugural un mépris contre les gens, les gens qui habitent ici. À la deuxième page, par exemple il vous propose une révision substantielle de vos concepts, de vos habitudes et comportements individuels et collectifs.

Je dois vous dire, M. le Président, que

cette demande à la population de changer son attitude, c'est normalement l'indice de la fin du gouvernement. Vous connaissez au départ le programme d'un parti politique, celui de 1976 par exemple. C'était beau. La population a élu un gouvernement sur la base de ce programme. Après, le gouvernement commence à mettre en oeuvre le programme. Il rencontre des problèmes et, par conséquent, il est obligé de s'ajuster. Il change de comportement. Il n'est plus fidèle au programme. Résultat: les militants sont mécontents et, vous avez la confusion totale. On est arrivé là l'année passée.

Par la suite, le gouvernement commence à critiquer les médias, les journalistes, parce qu'il dit que les journalistes déforment la réalité. Et quand il réalise que les journalistes ne déforment pas la réalité, que les objections sont celles de la population, il finit en disant: Écoutez, c'est vous, la population, qui ne comprenez pas. Il faut que vous changiez vos attitudes. C'est arrivé dans les autres pays, c'est arrivé à Ottawa. Cela arrive ici. C'est inévitable. Un gouvernement épuisé finit toujours par blâmer la population et c'est ce qui est arrivé aujourd'hui. On va revenir sur ce sujet, M. le Président, mais je veux vous assurer tout de suite que, quant à moi, les changements dans les habitudes, les concepts et les comportements dont on a besoin au Québec aujourd'hui, ce ne sont pas des changements dans le comportement de la population, ce sont des changements dans le comportement du gouvernement.
(20 h 40)

Mais pour prendre au sérieux, seulement un instant, le discours inaugural, allons le regarder. Cela commence avec cette déclaration dont on a beaucoup entendu parler récemment: "C'est le début d'un temps nouveau". Un temps nouveau, c'est quelque chose que tout le monde peut accueillir si c'est vrai. Mais qu'y a-t-il là-dedans? On attend et la première chose qu'on voit, c'est que le gouvernement propose, au premier chapitre, un changement d'état. Et aussi incroyable que cela puisse paraître, il propose dans ce changement d'état, le dégraissage de l'État. Pour ceux et celles qui étaient présents, l'été passé, au sommet économique, quand le premier ministre lui-même a proposé aux enseignants, aux gens du secteur public, d'accepter des coupures de salaire de 600 000 000 \$, il a dit que c'était la seule façon pour le gouvernement d'épargner parce que, autrement, il serait nécessaire de couper dans le vif. Vous vous souvenez? Il y a un an, il est arrivé au vif; il ne restait pas de dégraissage à faire. Et, aujourd'hui, pour l'année qui vient, il propose de nouveau le dégraissage. Est-ce qu'il y avait du gras l'an passé, oui ou non? S'il y en avait, vous avez menti à la population lors du sommet

économique. S'il n'y avait pas de gras là-dedans, à ce moment, comment pouvez-vous proposer le dégraissage aujourd'hui? Je ne comprends plus.

Quand je regarde le dégraissage proposé, ce n'est pas très substantiel de toute façon. Par exemple, il propose de mettre fin au ministère de la Fonction publique et au ministère des Travaux publics. L'année dernière, M. le Président, le budget de ces deux ministères ensemble était de 464 000 000 \$. Nous avons reçu aujourd'hui les prévisions budgétaires. J'ai examiné les prévisions de ces deux ministères et je vois qu'on propose de leur donner des crédits de 474 000 000 \$ pour 1983-1984. En d'autres mots, la disparition de ces deux ministères aura comme résultat d'augmenter les crédits pour ces deux mêmes ministères de 10 000 000 \$. Soyez réaliste, M. le premier ministre, il n'y a rien là.

En gros, les dépenses proposées aujourd'hui font mention d'augmentations de 8,6% pour l'année prochaine comparativement à l'année passée. Mesdames et messieurs, le gouvernement augmentera ses dépenses, en pleine période de crise économique, de 9%. Est-ce qu'il est prêt à vous accorder des augmentations de 9% pour l'année prochaine? J'en doute fortement. Le dégraissage, M. le Président, ce n'est pas vrai.

On passe au deuxième chapitre qui est le "changement de cap de l'économie". Cela vaut la peine de lire un paragraphe très intéressant parce que le changement de cap de l'économie, c'est quelque chose que tout le monde souhaite aussi. Le premier ministre dit: "Cela commande le changement dans les priorités, dans les attitudes, dans les comportements. Ce virage, le gouvernement est déterminé à s'y engager à fond. Les orientations très concrètes que nous avons définies et que je vais décrire sont toutes dirigées vers deux objectifs fondamentaux." On est prêt maintenant, on attend ce virage. Ces nouvelles idées, quelles sont-elles? Qu'est-ce que le gouvernement nous propose? Il propose - écoutez bien - "la croissance de l'emploi et la croissance des investissements".

Après sept ans, il a décidé que l'idée nouvelle sur laquelle le gouvernement axera tous ses actes d'ici à la fin de son mandat, c'est la croissance de l'emploi et la croissance des investissements. Est-ce que c'est nouveau? Ce n'était pas votre objectif l'année passée? Voyons donc! Si ce n'était pas votre objectif, vous êtes irresponsables. Si ce l'était, c'est clair que ce n'est pas un changement pour l'année prochaine.

On continue. On dit: S'ils veulent favoriser l'emploi et les investissements, que feront-ils? Je prétends que la première solution, M. le Président, est la manifestation la plus claire de l'incompréhension de ce gouvernement devant la croissance économique; il propose, pour la

création de nouveaux emplois, le partage de l'emploi et la retraite anticipée.

Je suis prêt à vous dire, M. le Président, que ces deux mesures ne créeront aucun nouvel emploi. Prenez l'exemple d'une compagnie avec deux emplois. Pour un des emplois, vous décidez de partager le travail. Vous demandez à la personne qui occupe le poste de travailler seulement le matin et une autre viendra travailler l'après-midi. Quant au deuxième emploi, vous avez une personne de 62 ans et vous lui proposez de prendre sa retraite anticipée pour la remplacer par une autre. Vous avez donc fait là ce que propose le gouvernement. Vous avez réalisé le partage de l'emploi et la retraite anticipée. Combien d'emplois avez-vous dans cette société? Aucun. Vous avez encore précisément deux emplois. Mais le premier ministre a eu le culot de nous dire que ces politiques - je cite - "devraient permettre de dégager un nombre considérable d'emplois." C'est un mensonge et c'est évident.

Je continue. La deuxième nouvelle solution pour l'emploi et la croissance, c'est la politique d'achat au Québec. C'est nouveau comme la constitution. C'est nouveau comme cette bâtisse. Je cite le premier ministre, le 8 mars 1977, dans son discours inaugural: "Nous entendons mettre en oeuvre la politique d'achat du gouvernement qui favorise résolument nos entreprises québécoises et aussi on entend l'apporter à tout le secteur public et parapublic, y compris les municipalités." C'était une déclaration de 1977, M. le Président, qu'il présente aujourd'hui comme une nouvelle idée. Est-ce qu'on doit les prendre au sérieux?

Un troisième aspect qu'il dit être nouveau, c'est la technologie. Alors que c'est vraiment sérieux, alors que nous vivons vraiment une crise, un changement majeur dans tous les pays industrialisés, nous avons droit à un discours qui manque totalement d'imagination et même de connaissances du milieu technologique. J'ai eu le plaisir de rencontrer un homme d'affaires de la France, lors de la réception après le discours inaugural, et il m'a dit: M. Scowen, le discours que je viens d'entendre sur la technologie, en France, c'est vieux de deux ans. C'était le discours du premier ministre, vieux de deux ans. La France n'est pas à la haute pointe de la technologie. Ce n'est pas le Japon. Mais, quand même, en France, ces expressions qui ont donné le vertige au premier ministre sont les idées de mini-ordinateur ici, de colloque là, des idées qui sont dépassées en France et vieilles de deux ans. Nous sommes en arrière. On parle maintenant de l'installation de certaines petites boîtes de recherche ici. Croyez-le, M. le Président, nous sommes en retard de

cinq à six ans sur le reste de l'Amérique du Nord et même sur le reste du Canada.

Le discours du premier ministre dans le domaine économique n'a manifesté aucune connaissance des problèmes et des défis de la technologie au Québec. Je veux simplement faire le point. Aujourd'hui, on a reçu les propositions de dépenses du gouvernement, pour cette année. Ils sont très fiers, à la page 10, de parler de ces 457 000 000 \$ qu'ils ont l'intention d'orienter vers la création d'emplois et la stimulation de l'activité économique. Ce sont les mesures de crédits additionnels, 457 000 000 \$. J'ai examiné tous les éléments de ces 457 000 000 \$ et je peux vous dire, ce soir, qu'il n'y a pas plus de 60 000 000 \$, pas plus de 10% ou 12% du total, qui sont destinés à la modernisation de notre économie ou de notre technologie. Tout le reste, 90%, ce sont des propos touchant essentiellement l'aide sociale, des propos pour stimuler les parcs de pêche, la production céréalière, l'exploration intensive de la fosse du Labrador, un projet de papier journal à Matane, les trains de banlieue, l'aménagement des parcs, l'amélioration des infrastructures des stations de ski, l'amélioration de la qualité de l'eau et, surtout, 160 000 000 \$ pour des emplois à court terme.
(20 h 50)

On va finir cet exercice financier, on va dépenser ces 457 000 000 \$ et malheureusement, avec ces priorités, on va se retrouver, nous les Québécois, avec ces priorités économiques, avec ces dépenses, d'ici un an, dans exactement la même situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Il n'y a rien là pour relancer l'économie moderne du Québec. Si le premier ministre s'intéressait vraiment à l'économie et à la croissance économique, il aurait pu regarder les investissements dans le secteur privé et les comparer brièvement à ceux qui sont faits aujourd'hui dans la province voisine, l'Ontario. J'aimerais citer quelques chiffres.

Les investissements dans les compagnies de matériel de transport. L'année passée - ce sont les chiffres de 1982 - les compagnies québécoises ont investi 98 000 000 \$, en nouveaux investissements, dans le secteur du matériel de transport. En Ontario, cela a été 565 000 000 \$. Dans les produits chimiques, on avait droit à 189 000 000 \$ d'investissements; en Ontario, c'était 826 000 000 \$. Je donne deux exemples, j'en ai une douzaine ici. Dans chaque secteur industriel, les investissements, l'année passée, en Ontario, dans chacun des secteurs les plus modernes, dépassaient les investissements qui ont été faits au Québec de trois, quatre, cinq et six fois. C'est là, M. le premier ministre, le noeud du problème. Si vous ne vous attaquez pas à ces problèmes, vous manquez complètement le bateau.

Les seuls secteurs où les investissements au Québec dépassent ceux de l'Ontario sont ceux qui touchent le textile, le vêtement, la bonneterie et le bois. Ce sont quatre secteurs dans lesquels tout le monde est conscient que vous ne pouvez pas bâtir une économie moderne. C'est ça le problème. Ce n'est pas le problème de créer des emplois communautaires temporaires, ce n'est pas le problème d'aménager des parcs. Toutes ces choses sont très agréables, ce sont des choses qu'on doit faire si on a des finances publiques saines; mais, quand on veut donner la priorité absolue à la croissance de l'emploi et de l'investissement, on doit savoir que même dans les pâtes et papiers, une de nos plus grandes industries au Québec, les investissements en Ontario, l'année dernière, ont dépassé les nôtres de 35% à 40%. Même dans le secteur de l'alimentation et de la boisson, c'était de 240% plus élevé en Ontario. C'est ça, le problème. On n'est pas compétitifs dans le secteur des investissements privés qui sont créateurs d'emplois. Il n'y a rien dans ce texte qui indique que le gouvernement soit même conscient du problème. C'est tout pour ce qui touche l'économie.

Les autres aspects de ce temps nouveau proposé par ce gouvernement sont un changement de société, un chapitre s'appelle ainsi, dans lequel essentiellement le premier ministre blâme encore la population du Québec. Il vous demande, à vous, les Québécois, d'apprendre à faire des choix, comme vos parents ont été obligés d'en faire. Quel arrogance d'aller demander à la population du Québec, péniblement touchée par la crise économique, de faire un choix, comme si elle n'était pas obligée tous les jours de faire un choix très pénible dans le domaine économique. Cela rappelle un peu la déclaration du premier ministre du Canada quand il a dit qu'il était en vacances parce qu'au mois de janvier tout le monde était dans des stations de ski ou dans les Caraïbes. Le premier ministre du Québec nous dit qu'on avait oublié la nécessité de faire des choix. Je pense que s'il y a quelques personnes qui écoutent ce soir elles ne se sont pas amusées. Ce ne sont pas seulement nos parents qui étaient obligés de faire le choix.

Il vous demande, sous la même rubrique, d'arrêter d'abuser de certains de vos droits. Il dit que vous avez abusé de vos droits.

Dans le dernier chapitre, le "changement de régime", il soutient que vous avez peur du changement, que le vote, en 1980, n'était pas parce que vous saviez ce que vous faisiez, c'était parce que vous aviez peur. C'est le vocabulaire du discours inaugural du gouvernement de 1983. C'est un gouvernement complètement divorcé de son parti comme on le sait. Ils n'ont plus de programme. Tous les militants sont

extrêmement déçus de son comportement. Au bout de ses ressources, il invite la population à réviser ses concepts, ses habitudes et son comportement quand il doit lui-même faire ces révisions. Il invite la population à apprendre à faire les choix, quand la population sait très bien comment faire les choix, mais le gouvernement n'est pas capable de faire les choix.

Il dit que vous avez abusé de certains de vos droits, vous autres les Québécois, quand on sait très bien, et surtout récemment, que c'est ce gouvernement qui a abusé de certains de ses droits. Il dit que vous avez peur du changement, vous autres les Québécois, et tous ceux qui ont vu la question référendaire en 1980 ont été témoins d'une manifestation de la peur la plus évidente. Même les péquistes étaient écoeurés par la rédaction de la question où, à cause de leur peur de dire l'indépendance, ils ont caché cette expression dans une question de dix ou douze lignes.

Je pense que le discours inaugural est une démonstration que le gouvernement a perdu la confiance de la population du Québec. C'est inévitable parce qu'il ne l'écoute plus, il ne lui parle plus et il ne la comprend plus. Je pense que les plus récents sondages, quant à l'opinion de la population, est un témoignage très clair. C'est aussi vrai que la population du Québec, même les membres du Parti québécois, ont perdu confiance dans le gouvernement.

L'isolation est totale. En terminant, M. le Président, je dois seulement répéter à la population qu'elle ne doit pas accepter ces reproches de son gouvernement. Ce n'est pas votre responsabilité de changer vos attitudes, vos comportements. C'est la responsabilité du gouvernement que vous avez élu en 1981. Vos concepts et vos habitudes sont très bien. Qu'est-ce que le Parti libéral va faire si un jour on prend leur place? On va avoir tout un programme, mais une chose que je vous promets, ce programme va commencer avec une manifestation de respect et de confiance dans chaque Québécois. Je pense que vous allez aimer cela. Merci.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Lac-Saint-Jean, whip du gouvernement.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Merci, M. le Président. Les intentions gouvernementales contenues dans le message inaugural sont résolument placées sous le signe du changement. Changement social et aussi, bien sûr, changement économique. Il faut bien admettre que nous n'avons guère le choix. Le monde est en train de connaître ce que certains appellent une mutation. Il y a la crise économique, bien sûr, avec ses ravages

connus dont le chômage; mais en même temps, le monde change, le monde se transforme, le monde se modifie radicalement et modifie radicalement ses structures économiques et sociales. Il faut bien, comme gouvernement responsable, assumer cette mutation et tenter d'en tirer parti positivement, prendre les moyens pour en profiter comme collectivité et comme société.

(21 heures)

On pouvait lire, M. le Président, dans le document du Parti québécois qui a servi de base au colloque qui a eu lieu en fin de semaine, ce qui suit: "Les dangers que comporte la révolution technologique pourraient nous inciter à en retarder l'échéance le plus longtemps possible, voire à l'éviter carrément. En étudiant cette hypothèse, un groupe de travail anglais en est arrivé à la conclusion qu'en prenant le virage technologique l'Angleterre ferait disparaître 5% de l'ensemble de ses emplois. Par contre, en refusant de le faire, elle en perdrait 10%, soit le double."

C'est donc dire, M. le Président, que nous n'avons guère le choix, comme société et comme gouvernement. Nous devons à la fois et en même temps combattre et atténuer les effets directs de la crise et prendre ce qu'il est convenu d'appeler le virage technologique. C'est ce qu'on retrouve au coeur même du message inaugural, des mesures, des politiques et des programmes pour lutter contre le chômage, pour relancer les investissements et des mesures, des politiques et des programmes pour effectuer correctement la révolution technique et scientifique.

Or, pour mettre en application ces mesures, ces politiques et ces programmes, l'État ou le gouvernement a besoin de ressources financières. L'État a besoin d'argent. Je sais bien qu'en certains milieux, chez certains éditorialistes, par exemple, ou chez certains intellectuels, cela fait vraiment mauvais genre que d'oser traiter de ces minables questions de finances publiques. Vous passez vraiment pour de grossiers malotrus quand vous avez l'outrecuidance de faire courir le risque à ces belles âmes de se salir au contact de sales questions d'argent. Ma foi, je dois bien l'avouer, d'ailleurs, j'ai eu souvent l'impression en lisant parfois, par exemple, Mme Lise Bissonnette, d'être d'une vulgarité indémodable et de manquer carrément de savoir-vivre lorsque j'avais l'audace de parler de coûts à propos de la qualité de l'éducation. J'étais carrément un rustre inculte et impudent.

Soyons quand même vulgaires et terre à terre. Parlons d'argent. Au cours des 20 dernières années, dans le cadre de ce qu'on a appelé et de ce qu'on appelle la révolution tranquille au Québec, il s'est constitué ici,

chez nous, une nouvelle classe sociale à la suite de la mise en place d'un ensemble impressionnant de services publics financés par les taxes et les impôts des Québécois.

Cette nouvelle classe sociale, que Jacques Grand'Maison appelle "les promus de la révolution tranquille", s'est solidement retranchée à l'intérieur de puissantes corporations syndicalo-professionnelles grâce auxquelles elle a pu obtenir de l'État d'excellentes conditions de salaire et de travail, car ces corporations disposent d'une arme redoutable et efficace que François de Closets, dans un livre récent intitulé *Toujours plus - titre évocateur* - qui fait fureur en France présentement, appelle "le droit de blocus". C'est plus que le droit de grève. Le droit de blocus est la possibilité pour une corporation de paralyser au complet tout un service public.

On me permettra de le citer: "Tous les travailleurs, écrit-il, qui peuvent infliger un blocus à la collectivité par le simple arrêt de leur travail ont naturellement "remporté" de grandes victoires sociales. Au contraire, le personnel des entreprises privées de production est condamné à faire la guérilla avec des armes de fortune. L'inégalité est d'autant plus grande que ceux qui disposent des atouts les plus forts ont en face d'eux le patron le plus faible, l'État, alors que les autres se battent contre des patrons capitalistes soit coriaces, soit désarmés. Dans un cas comme dans l'autre, la bataille est plus dure et le succès moins assuré."

Comme on le voit, le degré de combativité des travailleurs n'est pas le facteur déterminant. Des groupes très combatifs de travailleurs peuvent faire la grève pendant six, sept, huit, dix mois, un an, parfois plus, et perdre la bataille. Chacun pourrait citer des exemples. Par contre, il suffit souvent de quelques jours de blocus d'un service public pour obtenir toute une série d'avantages financiers ou non financiers, "car l'État, dit François de Closets - et il a parfaitement raison - est le plus faible des patrons." Devant un blocus exerçant une forte pression sur la société, il préfère souvent, trop souvent, la paix à la justice et il cède. Le mécanisme décrit par François de Closets dans son livre *Toujours plus* s'est appliqué depuis 20 ans au Québec. À chaque grande ronde de négociations dans les secteurs public et parapublic, le droit de blocus a été utilisé et son exercice a été fructueux, d'un excellent rendement, meilleur salaire, meilleures horaires de travail, meilleur régime de pension, meilleures vacances, meilleure sécurité d'emploi, etc., que dans le secteur privé.

Tout cela s'est fait, est-il besoin de le rappeler, au nom du bien commun, au nom de l'intérêt général, au nom de la qualité des services publics et au nom de la promotion de l'ensemble de la classe

partage, tels sont les fondements de toute politique sociale-démocrate.

J'aimerais poser quelques petites questions à ceux qui nous accusent, en ricanant, d'avoir trahi notre idéal social-démocrate. Qui est social-démocrate, M. le Président? Le gouvernement du Québec qui mobilise toutes les ressources disponibles pour combattre la crise et son effet le plus pernicieux, le chômage, ou les forteresses corporatistes qui utilisent le droit de blocus pour conserver des avantages que la société n'a plus la capacité de leur payer? Qui est social-démocrate, M. le Président? Le gouvernement qui s'engage, dans le message inaugural, à améliorer le sort peu enviable des jeunes assistés sociaux, "les 144 \$" comme on les appelle, ou la CEQ qui crie au scandale parce qu'on veut ramener la tâche de l'enseignant québécois au même palier que celle de son collègue ontarien? Qui est social-démocrate, M. le Président? Le gouvernement qui s'acharne à ne pas alourdir davantage le fardeau fiscal du contribuable québécois, ou les centrales syndicales qui trouvent inutile de chiffrer, d'évaluer le coût de leurs revendications. Qui est social-démocrate, M. le Président? Le gouvernement qui voudrait accorder plus d'attention aux travailleurs et aux entreprises qui se débattent actuellement dans l'insécurité ou ceux qui malmènent l'État pour améliorer davantage le monde douillet de leur sécurité d'emploi? Qui est social-démocrate, M. le Président? Le gouvernement qui ne veut plus acheter la paix au détriment de la justice distributive la plus élémentaire ou ceux qui, comme le Parti libéral du Québec, sont prêts à capituler devant ce que François de Closets appelle les divisions blindées des grandes corporations, même si ce sont les faibles et les inorganisés qui doivent en souffrir?

Pour moi, c'est loin d'être si clair et si limpide que cela que le Parti québécois a cessé d'être social-démocrate.

Une voix: Bravo!

M. Brassard: Pour moi, au risque de passer pour un hérétique aux yeux de certains intellectuels patentés, j'affirme que les intentions que l'on retrouve dans le message inaugural s'inspirent toujours des principes fondamentaux de la social-démocratie: justice sociale, égalité des chances, participation des citoyens à la chose publique et subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général.

M. le Président, il est une autre question dont le message inaugural a voulu relancer le débat et la discussion, et c'est la question de l'indépendance du Québec. Ce qui a aussitôt fourni l'occasion au chef de l'Opposition et à ses troupes de ressortir les vieilles rengaines référendaires. Le chef du

Parti libéral est parfait dans ce rôle: indigné, scandalisé, outré, il nous sermonne avec rigueur et avec vigueur. Vous n'avez pas honte - claironne-t-il - d'oser parler d'indépendance? Il devrait vous être interdit d'en parler. C'est une question réglée. Vous devriez avoir honte. C'est scandaleux, c'est un déshonneur.

Eh bien! non, M. le Président, nous n'avons pas honte; pas honte du tout d'abord, et deuxièmement, ce n'est pas une question réglée. L'indépendance, la souveraineté est au coeur du programme du Parti québécois. C'est là sa raison d'être, c'est là une option parfaitement honorable, légitime et nous n'en avons pas honte. Bien au contraire, nous en sommes très fiers.

L'indépendance du Québec, la souveraineté du Québec c'est là une idée noble, généreuse, qui est inscrite dans notre histoire et que les mercenaires du fédéralisme ne réussiront pas à faire mourir. Elle vivra aussi longtemps que le peuple québécois lui-même cette idée, et nous n'en n'avons pas honte de cette idée.

L'indépendance, la souveraineté, c'est un outil, un instrument, un moyen que nous jugeons, quant à nous, indispensable d'acquérir pour mieux nous développer et progresser en fonction de nos aspirations propres. Et nous n'avons pas honte de ce merveilleux outil de développement.

Ce n'est pas parce que nous sommes plongés dans une grave crise économique que nous devons nous interdire de parler d'indépendance et de souveraineté. Bien au contraire, nous avons l'intention d'en parler et nous avons le droit d'en parler. Non pas parce que nous avons la prétention de croire que la souveraineté nous aurait épargnés de la crise économique. Un Québec souverain aurait subi la crise économique comme tous les États du monde, mais nous affirmons qu'il aurait été mieux armé, mieux équipé, mieux outillé pour y faire face et nous n'avons pas honte de parler d'indépendance en tant qu'instrument de développement économique et social.

Ce qui ne veut pas dire que je n'ai jamais honte, M. le Président. J'ai parfois honte. J'ai eu honte, par exemple, quand j'ai vu des dizaines de députés libéraux aller célébrer à Ottawa, avec Sa Majesté, le coup de force brutal qui réduisait nos pouvoirs sans notre consentement. J'ai eu honte à ce moment-là. J'ai eu honte quand j'ai vu des fonctionnaires du Québec brûler le drapeau fleurdelisé en face du parlement, avec le soutien et sous les applaudissements du service de recherche du Parti libéral du Québec. J'ai eu honte à ce moment-là. (21 h 20)

Des voix: Honte! Honte! Honte!

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Brassard: Le drapeau, selon le Soleil du 16 décembre, venait des services de recherche eux-mêmes qui l'avaient lancé du 201 aux fonctionnaires qui s'étaient empressés de le brûler. J'ai eu honte à ce moment-là, M. le Président.

J'ai eu honte également quand j'ai vu M. Charbonneau, le président de la CEQ, réclamer l'utilisation contre le Québec d'un pouvoir fédéral tombé en désuétude depuis au moins une cinquantaine d'années, le pouvoir de désaveu, le pouvoir de désavouer, le pouvoir d'annuler des lois provinciales, qui n'a pas été exercé depuis 50 ans. J'ai eu honte quand j'ai vu le président de la CEQ en réclamer son exercice par le gouvernement fédéral.

J'ai eu honte quand j'ai vu des centrales syndicales, qui avaient proclamé pourtant hautement leur foi en l'unilinguisme français il n'y a pas si longtemps, à l'époque de l'adoption de la loi no 101 - on peut relire leur mémoire; il est excellent - invoquer l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui nous force au bilinguisme institutionnel pour défendre des positions corporatistes.

J'ai également eu honte quand, tout récemment, j'ai vu le président de la CEQ aller chercher un chèque de 200 000 \$ donné par les syndicats d'enseignants de l'Ontario qui, eux, n'ont même pas bougé quand le gouvernement de William Davis a décrété leurs conditions de travail et leur a enlevé le droit de grève pour deux ans. Ils n'ont pas bougé d'un seul pouce. Ils ont respecté la loi, mais ils paient la CEQ pour faire une chose qu'ils n'ont pas osé faire chez eux, perturber la société et la plonger dans des affrontements déchirants. J'ai trouvé cela honteux et triste aussi, M. le Président, je l'avoue.

Oui, j'ai parfois honte, M. le Président. J'ai eu honte également, tout récemment, quand deux députés libéraux du Parti libéral du Québec sont venus dire, en conférence de presse, que le fédéral aurait dû avoir l'autorisation de négocier directement avec les municipalités, ce qu'aucun gouvernement du Québec n'a jamais permis depuis 1867. J'ai eu honte aussi à ce moment-là.

J'ai parfois honte. Mais une chose est certaine, cependant, M. le Président. Je n'ai pas honte de mon option indépendantiste. Je n'ai pas honte de l'indépendance du Québec. Je n'ai pas honte de l'idée de souveraineté du Québec. De l'autre côté, à l'exemple du chef du Parti libéral, on aura beau s'indigner, on aura beau se scandaliser, on aura beau dire et on aura beau faire, ils ne nous empêcheront pas d'en parler. Nous allons en parler jusqu'au prochain scrutin, oui, et nous allons en parler.

Des voix: Bravo!

M. Brassard: Et nous avons le droit d'en parler et nous ne cesserons pas d'en parler d'ici le prochain scrutin dont ce sera le thème central. Vive l'indépendance et vive la souveraineté du Québec!

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Berthier.

M. Albert Houde

M. Houde: Merci, M. le Président. Je voudrais, en premier lieu, remercier et féliciter le 36^e président de l'Assemblée nationale qui a été nommé tout dernièrement. Je voudrais aussi féliciter et remercier Me Claude Vaillancourt pour le magnifique travail qu'il a accompli pendant les deux dernières années qu'il a passées avec nous. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions qu'il aura bientôt, je l'espère.

M. le Président, le député de Rousseau n'est pas ici ce soir, mais il a dit la semaine dernière, dans son allocution, qu'il protégeait les bas salariés qui gagnaient 12 000 \$, 14 000 \$ et 15 000 \$ par année et, en même temps, il a voté pour la loi no 70 pour diminuer les salaires d'environ 20% pour une bonne partie des fonctionnaires du Québec.

Cela était une bonne chose, selon le député de Rousseau, mais où était le même député de Rousseau lorsqu'il a voté pour la loi no 105? Premièrement, il a voté une augmentation de 6% pour les députés et, deuxièmement, ce que la population ne sait pas, l'indexation des salaires des députés à partir du 1^{er} janvier 1984. Si le député de Rousseau gagnait 12 000 \$ ou 14 000 \$, il pourrait voter pour une augmentation demain matin; s'il gagne 30 000 \$, 35 000 \$ ou 40 000 \$, où était-il lorsqu'ils ont adopté la loi?

Je voudrais aussi répondre au député du Lac-Saint-Jean qui nous a dit qu'il était gêné.

Une voix: Il a honte.

M. Houde: Il a honte. Il pourrait peut-être regarder vers ses proches, peut-être qu'il sera gêné. Moi, en tout cas, je serais gêné. Je dis cela en passant. Je l'ai entendu dire aussi que les chefs syndicaux sont comme ceci et comme cela. Je ne sais pas, en 1976, aux élections, où il était et ce qu'il disait d'eux à ce moment.

Une voix: Sur les barricades.

M. Houde: Oui, sur les barricades, comme le dit mon collègue. Je ne sais pas ce qu'il leur disait; il leur disait

probablement tout bas: Venez avec nous, on a besoin de vous pour renverser le gouvernement. Mais passons.

M. le Président, permettez-moi de vous dire que le discours inaugural que nous a lu le premier ministre ressemble à un faux départ. En effet, avant de nous annoncer un train de mesures législatives qui tentent de nous convaincre d'une préoccupation pour effectuer un changement, le premier ministre nous dit en premier lieu, et je cite: "Aujourd'hui, nous sommes clairement au début d'un temps nouveau." C'est à se demander s'il valait la peine d'aller plus loin dans ce discours.

Dans le même paragraphe, il pose une question en apparence fort simple: Pourquoi les sociétés sont-elles si désemparées en ce moment? Je vous propose la réponse suivante: En ce qui a trait à la nôtre, la société québécoise, je dirais que le présent gouvernement a tenté d'effectuer un changement, de provoquer une tout autre mutation; pourtant, le moment était davantage propice à réaffirmer nos liens avec d'autres sociétés plutôt que de chercher à s'en séparer.

Oui, la véritable mutation s'est produite un certain 20 mai 1980. Ce jour-là, la majorité des Québécois décidait que le moment n'était pas venu de se détacher de l'ensemble canadien. À partir de là, tout se tient admirablement bien pour expliquer dans quel désarroi s'est retrouvé le Parti québécois. Il ne faut pas être surpris de la popularité de ce parti, qu'elle ait chuté de 36% à 19%. C'était dans le journal d'hier. On entendait les gens d'en face nous dire: Nous avons une bonne cote. On n'en parle plus, de votre cote. Ils ne nous en ont pas parlé aujourd'hui, pas un mot; pourtant, c'était dans les journaux d'aujourd'hui.

Lorsque le Parti québécois faisait des sondages, il s'organisait toujours pour qu'il y ait une fuite pour nous dire que la cote est bonne, pour dire que c'est un gouvernement responsable. Il n'y a plus de fuite depuis quelques mois; qu'est-ce qui se passe? Où êtes-vous, les gens d'en face? Vous ne nous en parlez plus, ce sont les journalistes qui nous en parlent. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, ce sont les journalistes qui nous tiennent au courant des sondages qui sont faits.

Le gouvernement actuel s'est lancé dans des aventures jugées irresponsables et surtout inopportunes en ce début des années quatre-vingt. Tout le monde l'a averti que continuer à gouverner de cette façon équivalait à hypothéquer l'avenir des Québécois. Or, il aura réussi à hypothéquer au moins notre jeunesse actuelle. Bien entendu, un gouvernement ne peut demeurer seul dans le désarroi; de plus, par ses menaces et sa façon d'engendrer des conflits avec plusieurs groupes d'individus, il aura

réussi à étendre son désarroi comme il le souhaitait.

En second lieu, combien de fois n'avons-nous pas entendu ce gouvernement déplorer l'administration de ceux qui l'ont précédé? Entre autres plaintes formulées, on disait que l'État avait pris beaucoup trop de place dans cette société. Cette réalité, semble-t-il, vaut autant sur la scène québécoise que dans le reste du pays. Mais au Québec - et je crois que le premier ministre l'a lui-même reconnu - la situation est pire qu'ailleurs.

(21 h 30)

Tout porte à croire que notre premier ministre a bien saisi les propos que tenait le fiscaliste Marcel Bélanger, dernièrement: "La situation au Québec n'est certes pas reluisante. Le marasme économique y est même plus sérieux que dans l'ensemble du pays en raison d'une politique budgétaire irréflechie et d'une taxation excessive." Mais, lorsqu'on annonce tout un programme législatif, il importe de se demander si le gouvernement tient compte ou non des voies d'avenir, bien sûr, mais aussi s'il est en mesure d'apporter des correctifs aux situations vécues difficilement par des individus ou des groupes d'individus. J'estime également qu'il faut aussi voir à ce que le programme législatif ne vienne pas agrandir les déséquilibres déjà existants. En d'autres termes, les problèmes rencontrés aujourd'hui constituent un triste héritage pour demain s'il ne se dégage pas de solution au menu législatif.

Dans les milieux économiques ou politiques, on ne cesse de rappeler à l'ordre ce gouvernement, on le prie de redonner confiance à la population et surtout au monde des affaires. Dans le discours inaugural on fait allusion aux nombreux employeurs que sont les dirigeants des PME situées au Québec. On leur promet d'alléger leur fardeau fiscal tout en proposant l'extension des programmes qui leur sont destinés de manière à éviter des fermetures hâtives. Bien que bonnes en soi, ces mesures viennent un peu tard. C'est comme si on voulait oublier trop facilement tout le tort que leur a causé le gouvernement pour oser nous dire maintenant que c'est le début d'un temps nouveau. Pour apprécier à leur juste valeur les mesures qui nous sont proposées dans le discours inaugural, j'estime qu'il faut analyser d'un peu plus près où et comment se situe le malaise. En réalité, M. le Président, le gouvernement nous propose d'aborder cette nouvelle session avec une nouvelle approche.

C'est sans doute avec intérêt que plusieurs hommes d'affaires dont les entreprises n'existent plus aujourd'hui vont apprécier ces intentions. Je voudrais rappeler qu'il s'agit ici d'un peu plus de 4300 entreprises commerciales qui ont dû déclarer

une faillite au cours de l'année 1982 dont 811 pour le seul mois de novembre. En termes d'emploi, la situation québécoise affiche de tristes records. Dans le domaine de la fabrication, par exemple, le Québec a perdu 21 500 emplois au cours des deux premiers mois de 1983 par rapport à la même période de 1981. La construction en perdait 4000, les transports, communications et autres services publics, 8000, la forêt et les mines, 5500, et la liste s'allonge dans à peu près tous les secteurs. En termes d'investissements, élément moteur d'une société en santé, la région de Montréal a, en 1982, connu un déclin concernant les industries manufacturières. C'est ainsi qu'on doit soustraire 19 200 000 \$ des investissements réalisés en 1982 dans les produits métalliques par rapport à 1981, et 14 400 000 \$ pour les produits non métalliques.

Dans le secteur tertiaire, certaines activités ont aussi connu des baisses. Les investissements réalisés par les ministères et organismes gouvernementaux ont baissé de 180 000 000 \$ entre 1981 et 1982. Le secteur des communications a subi le même sort qui s'est traduit par une diminution de 34 000 000 \$ pour la même période. Relativement au virage technologique dont on étale de grands projets, je me contenterai de la remarque suivante: À bon droit, M. le Président, les milieux syndicaux s'inquiètent des répercussions d'une telle révolution dans les milieux de travail. La CSN, par exemple, demande au premier ministre comment il entend protéger les femmes et fonctionner d'une manière civilisée face aux changements qui se produiront, lesquels réduiront le nombre d'emplois. Peut-être est-il trop tôt pour en parler, mais le seul fait que le premier ministre n'ait pas établi quelques principes sur cet aspect essentiel a de quoi inquiéter. Les mesures annoncées se répercuteront nécessairement sur les relations du travail. De quelle façon le gouvernement s'y prendra-t-il de manière à ne pas brusquer inutilement une génération de travailleurs et de travailleuses? Voilà des questions auxquelles le gouvernement devrait réfléchir sérieusement avant de s'aventurer.

Quant au niveau régional, en particulier la région de Berthier, je ne puis qu'inciter le gouvernement à être plus prudent dans ses politiques. Toute mesure gouvernementale devrait, à mon sens, inclure des objectifs visant à encourager les PME chez nous. L'enjeu est de taille. En 1979, on dénombrait 104 industries manufacturières qui procuraient du travail à 2539 personnes pour une masse salariale de 32 000 000 \$. La valeur des livraisons de ces industries atteignait 167 000 000 \$. Je ne sais combien sont disparues en 1982, mais les chiffres indiquent clairement que dans la région métropolitaine de Montréal, on

prévoyait, à la mi-mai 1982, une baisse d'emploi dans tous les secteurs d'activité, autant dans la partie nord que celle du sud de Montréal. Enfin, bien que les investissements publics aient légèrement augmenté en 1981-1982, ceux du secteur privé ont baissé. Or, les statistiques indiquent également que les investissements des promoteurs privés représentent le double par rapport à ceux effectués par le secteur public. Dans l'état actuel des choses, le secteur public ne peut et ne pourra se substituer au secteur privé. Cette constatation appliquée à la région de Montréal vaut pour à peu près tout le territoire québécois.

Somme toute, si le premier ministre a senti le besoin d'exprimer le souhait que l'État soit plus proche des citoyens, je l'incite à en faire autant avec les dirigeants d'entreprises. Le discours inaugural constitue une annonce du prochain budget dans lequel nous serons à même de constater si oui ou non les voeux exprimés par le gouvernement se réaliseront de façon bien concrète. On parle déjà d'alléger le fardeau fiscal des entreprises. Cette mesure sera bien acceptée, mais elle devra être accompagnée d'autres actions visant à encourager nos PME à reprendre vie. Du même coup, ce sont des milliers de chômeurs qui retrouveront leur fierté de contribuer le mieux possible à leur société. Ce sera aussi le cas pour des milliers d'autres personnes aptes à travailler et qui, faute de travail, sont condamnées à ne vivre que des prestations de l'aide sociale.

Cependant, l'arrogance dont a fait preuve le gouvernement jusqu'à maintenant à l'égard du secteur privé me porte à croire que la confiance ne pourra régner de nouveau comme si rien ne s'était passé. Les agents économiques se sont habitués aux mêmes gestes spectaculaires de ce gouvernement. Il s'agit pour ce dernier de nous dire qu'il compte accorder une priorité à l'économie pour qu'une telle relance ne se produise pas. Si, au bout du compte, 1983 se révélait une année de relance, j'entends les ténors du Parti québécois nous dire que le gouvernement a suscité la création de centaines d'entreprises. Les Québécois sauront bien qu'il s'agira, en fait, de la réouverture de centaines d'entreprises qui avaient dû abandonner leurs activités, victimes qu'elles étaient de la politique économique du gouvernement.

J'estime donc que cette session pourra peut-être servir au gouvernement à réparer les pots cassés. Mais pour que le plan d'action annoncé par le premier ministre réussisse, cela exigera un climat de confiance entre les partenaires, chose qui, avec le gouvernement québécois, n'a pas existé tellement souvent. J'ai lu à ce sujet, et je cite: "Le premier ministre, dans un

élan d'optimisme dont on se demande s'il tient de la réalité ou de la fiction, n'entame pas moins ce refrain vieilli de René Claude, "C'est le début d'un temps nouveau". Et pour notre délivrance collective, il renoue avec l'indépendance pure du Québec au mépris de sa souveraineté-association, des résultats concluants du référendum de 1980 et de la nécessaire concertation fédérale-provinciale pour résoudre la crise."

(20 h 40)

Cette salade du chef, c'est tellement du réchauffé; pas seulement la salade du chef, mais la salade des députés ministériels d'en face, lorsqu'on les entend, dans leurs allocutions, répéter et répéter les mêmes choses qu'ils ont toujours dites depuis 1976. Cependant, lorsqu'ils parlent de souveraineté, ils le font entre les élections. Lorsque les élections arrivent, on n'en parle plus, ce ne sont plus les mêmes gens qui font les discours pour gagner les élections. J'espère qu'ils seront honnêtes jusqu'au bout cette fois.

Cela me rappelle que le premier ministre avait débité son discours inaugural, en novembre 1981, en parlant sensiblement de la même manière. Il disait alors qu'il y avait une crise d'une gravité sans précédent pour le Québec. Aujourd'hui, 16 mois plus tard, on se demande quel qualificatif pourrait convenir à la crise. Paradoxalement, le premier ministre, en annonçant il y a deux semaines son plan d'action, fonde entièrement cette action sur une entente tacite et une étroite collaboration avec les gens du milieu. Il en a besoin.

À une conférence de presse du Conseil des ministres, on entendait, le 13 mars dernier: "L'État intervient d'abord et avant tout comme un catalyseur d'un mouvement de reprise que seul le dynamisme du milieu de l'entreprise des agents socio-économiques peut assurer." Toutefois, pour que cette collaboration entre le gouvernement et les agents économiques s'établisse, il faut un climat social serein et une confiance entre les partenaires, ce qui n'existe pas, surtout compte tenu des situations scandaleuses passées et actuelles.

De plus en plus, l'intégrité de ce gouvernement - je dis bien l'intégrité de ce gouvernement - de René Lévesque est mise en doute. Je n'ai pas à rappeler ici les événements de ces derniers jours: l'affaire du saccage de LG-2, les allégations de conflit d'intérêts à propos du ministre Biron et d'autres. Tout cela et de nombreux autres facteurs font que le climat social du Québec n'a jamais été aussi nuisible aux investissements. La collaboration entre travailleurs et employeurs est sûrement à son pire dans le contexte où le gouvernement a agi un peu comme un agitateur de masse, en se plaçant lui-même le doigt entre l'arbre et l'écorce avec ses employés.

Enfin, si on analyse le bilan de l'action du gouvernement de René Lévesque, on constate rapidement qu'il est le principal responsable de ce résultat catastrophique. L'une des principales façons de décourager les investisseurs et la population, c'est d'alourdir leur fardeau fiscal soit par des taxes directes ou indirectes.

Au sujet des taxes indirectes, je n'ai pas à vous dire que le gouvernement de M. Lévesque est spécialiste en la matière. Voici, d'ailleurs, quelques gestes que ce gouvernement a posés en ce sens. La taxe ascenseur sur l'essence de Parizeau, taxe qui nous a fait connaître une augmentation d'un peu plus de 0,02 \$ du litre, il y a quelques jours à peine, et l'augmentation de la tarification sur les autoroutes. Quand on voyait dans ma région, Laurentides-Lanaudière, quatre ou cinq députés-ministres qui s'étaient regroupés pour faire des pressions auprès du gouvernement pour diminuer l'argent des autoroutes et diminuer même l'augmentation. Qu'ont-ils fait? On est rendu au mois de mars, tout près d'avril, et on n'en a pas réentendu parler. Ils ont fait une grande propagande, mais on n'en a pas entendu parler, que je sache. Je suis allé à Montréal la semaine dernière et on paie encore cinquante cents aux postes de péage et trente-cinq cents à l'heure de pointe.

Il y a eu l'augmentation des tarifs d'immatriculation, l'augmentation de la taxe de vente de 8% à 9%, l'augmentation de la part des employeurs pour leur contribution aux programmes de santé, l'augmentation sur certains frais d'assurance-hospitalisation, etc. Dans mon comté, par exemple, l'augmentation du service de traversiers entre Sorel et Berthier, sans compter les hausses de taxes sur le tabac et les alcools.

Le gouvernement a commis des abus de pouvoir dans ses réformes budgétaires et dans sa façon de régler les conflits de travail: la loi spéciale de la CTCUM, celle de la CTCUQ, à propos des médecins, etc., sans parler de la façon dont le gouvernement a réglé le cas de ses employés avec les lois matraques 105 et 111 et les multiples décrets qui en découlent.

Les journalistes, pas tous, mais plusieurs, qui avaient presque les péquistes en adoration depuis les années 1975, commencent eux aussi à se rendre compte à quel point ces gens sont usés et ternis. Le PQ et ceux qui le composent sont devenus d'une désuétude complète, dépassés par les événements. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'ils sont dépassés par les événements. En 1976, ils s'attendaient à beaucoup, ils s'attendaient à tout, mais jamais à prendre le pouvoir. Déjà là, les événements les dépassaient en leur donnant le pouvoir. Ils n'ont jamais su quoi faire de correct avec ce pouvoir.

Pour revenir aux journalistes,

permettez-moi, M. le Président, d'en citer quelques-uns. Dans le Soleil du 14 mars 1983, on lisait: "Le Québec fait appel à ses partenaires pour payer son plan de relance. Le gouvernement du Québec s'appuiera sur des investissements publics de 45 000 000 \$ pour relancer le plan d'action économique qu'il promettait depuis plusieurs semaines." Dans le Devoir de la même journée, on lit: "Le Québec appuie la relance sur l'accélération des investissements publics, mais un calcul rapide permet de constater qu'à peine le quart de ce total impressionnant peut être considéré comme de l'argent frais ou neuf." Dans le Soleil du 14 mars 1983, Jacques Dumais écrivait: "Certes, le gouvernement du Québec dispose de moyens limités pour sortir de cette crise: il dépend des grands paramètres monétaires canadiens et américains. Certains économistes soutiennent néanmoins que le plein emploi est possible avec les moyens du bord et une concertation véritable du gouvernement, des patrons et des syndicats."

Vous savez, M. le Président, le contribuable, le citoyen, lui, commence à trouver drôlement désastreux l'état actuel des choses, surtaxé qu'il est avec aussi peu de services. Des industries ferment, d'autres sont en train de fermer et ce citoyen qui vient de perdre son emploi, qui est en chômage ou qui est assisté social, voit ce gouvernement, que la franchise ne semble pas étouffer et dont l'intégrité est sérieusement mise en doute, dépenser des fortunes pour débattre des points de vue devant les tribunaux. Pire, il y a eu 800 000 \$ dépensés en honoraires pour le règlement du saccage de la Baie-James, règlement qui aurait rapporté 200 000 \$ aux coffres de la province.

Revenons un peu en arrière et regardons, depuis 1976, toutes les lois adoptées par ce gouvernement du Parti québécois, qui, soit dit en passant, se vante d'avoir adopté autant de lois, oubliant fort probablement qu'à chaque fois qu'on impose une loi on restreint une liberté que l'on avait. Ce gouvernement, qui a adopté fort probablement le plus grand nombre de lois contestées devant les tribunaux, ne cesse de brimer les Québécois.

Combien pensez-vous que le gouvernement du Québec a versé en honoraires et dépensé d'argent soit pour la constitution, soit pour la loi 105, soit pour toute autre loi? Combien pensez-vous que les débats juridiques sur la langue française au Québec ont pu coûter? Combien? Je me le demande, M. le Président. Combien a-t-on versé en honoraires pour tout ce qui a été contesté et quel pourcentage des lois adoptées a-t-il été soumis à la justice? Je me le demande.

En terminant, M. le Président, je vous dirai que moi aussi je mets en doute

l'intégrité de ce gouvernement. Et, à propos d'intégrité, vous savez comme moi que le mot "intégrité" vient du mot "intègre" et quelqu'un d'intègre c'est quelqu'un d'une probité absolue, qui est incorruptible. Et la probité c'est l'observation rigoureuse des devoirs, de la justice et de la morale, nous dit le dictionnaire Larousse.

Un journaliste qui se souvenait de quelques trous que ce gouvernement nous a si facilement remplis dans un amoncellement de chiffres, Alain Dubuc, écrivait dans la Presse du 15 mars: "L'art de réchauffer les restes." "Sur le total de 700 000 000 \$, on trouve enfin moins de 100 000 000 \$ de projets nouveaux qui ont un rapport quelconque avec la crise économique et la création d'emplois dans un avenir rapproché."

"Les promesses de cette semaine - en parlant de la semaine où le discours inaugural du premier ministre a été prononcé - reviennent donc à prévoir pour l'économie un effort accru qui accapara environ 12,5% des nouvelles dépenses. On est bien loin de ce que le gouvernement appelle "une véritable mobilisation des ressources de l'État", écrit le journaliste Dubuc. (21 h 50)

Enfin, si on retient l'idée principale des éditoriaux et des autres articles de journaux à propos de ce discours inaugural, on peut se poser la question: Comment ce gouvernement peut-il penser réaliser ce plan de relance basé sur un climat de confiance de la part des investisseurs alors que toutes les actions posées dans sa courte histoire de gouvernement ont provoqué la dégradation de ce climat? Comment? Je me pose la question, M. le Président.

Quand ce gouvernement parle de crise économique, il n'hésite pas à dire que c'est partout comme cela dans le monde entier. Encore là, c'est une défaite de ce gouvernement qui a l'art de rejeter sur le dos d'une autre personne le tort qui lui revient. C'est aussi que la question des taux d'intérêt, question primordiale vis-à-vis de l'économie actuelle, dépend évidemment du fédéral.

J'ai écouté les gens d'en face. Si Cela dépendait du fédéral lorsque les taux d'intérêt étaient élevés, je n'ai entendu personne dire que cela dépend du fédéral si le taux d'intérêt diminue. Il est même diminué plus qu'au départ lorsqu'il a monté. On n'entend pas ces gens-là dire cela. Jamais! Bien non! Dites donc tout quant à dire.

Le taux d'intérêt, actuellement, est même plus bas qu'au moment où il a commencé à prendre son envol pour atteindre des sommets effarants. Est-ce encore la faute du fédéral s'il est si bas? On ne l'entend pas dire, M. le Président.

Pour connaître une vraie relance, je pense que le gouvernement devrait prendre

les mesures qui s'imposent pour ne pas que la construction soit complètement et littéralement gelée dans certaines municipalités, et ce jusqu'au début de l'été.

Avant de prendre de telles mesures, on devrait regarder un peu plus loin que le bout de son nez afin que les travailleurs de la construction puissent au moins travailler les 1000 heures requises pour conserver leur carte leur donnant le droit de travailler.

Où ce gouvernement a-t-il observé rigoureusement les devoirs de justice et de morale en suspendant un droit fondamental que la Charte des droits et libertés de la personne accorde aux citoyens du Québec? Je me le demande.

Comme je le disais tantôt - je termine, M. le Président - cette session pourra peut-être servir au gouvernement à réparer les pots cassés, à condition qu'elle soit très longue. Merci.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Bellechasse.

M. Lachance: M. le Président, je demanderais l'ajournement du débat sur le discours inaugural.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion d'ajournement est adoptée?

Des voix: Adopté.

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Fréchette: M. le Président, je remercie le député de Maskinongé. Il m'a fait avoir certaines réserves.

M. le Président, je propose l'ajournement des travaux de la Chambre jusqu'à demain matin, 10 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion d'ajournement est adoptée?

Des voix: Oui.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

Nos travaux sont ajournés à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 21 h 54)